

No. de résolution ou annotation 20 Marts 1986

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITE DE LABELLE

Une assemblée publique de consultation avait été convoquée pour ce jour.

Les Conseillers Yvon Nantel et Pâquerette Léonard-Telmosse furent présents, ainsi que le Maire, monsieur Robert Nantel, et le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, ainsi que l'Inspecteur Municipal en Environnement, monsieur Robert Marsolais.

Etant donné qu'il n'y a pas eu quorum, l'assemblée publique de consultation n'a pu avoir lieu.

Jean-Guy Rousseau Secrétaire-Trésorier



No. de résolution ou annotation 10 AUNIL 1986

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITE DE LABELLE

Procès verbal de l'assemblée publique aux fins de consultation tenue par le Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, jeudi le dix avril mil neuf cent quatre-vingt-six (10 avril 1986) à vingt (20.00) heures, à l'Hôtel de Ville de Labelle, concernant certains articles du règlement numéro soixante-cinq (65) "URBANISME".

Etaient présents à cette assemblée, les Conseillers Richard Hébert, Claude Suppère et Yvon Nantel, et présidée par le Maire, monsieur Robert Nantel, aussi présent le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, ainsi que l'Inspecteur Municipal en Environnement, monsieur Robert Marsolais.

Le Secrétaire-Trésorier fait lecture du projet de règlement amendant certains articles du règlement numéro soixante-cinq (65) de la Municipalité de Labelle.

Le Maire explique en résumé les modifications que le Conseil veut apporter.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le Conseiller Yvon Nantel, à l'effet que le règlement sera présenté au Conseil pour adoption à une séance subséquente.

4543-04-1986

LEVEE DE L'ASSEMBLEE

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Maire

Secrétaine-Trésorier



No. de résolution ou annotation 21 Auril 1986

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le vingt-et-un avril mil neuf cent quatre-vingtsix (21 avril 1986), à laquelle sont présents: mesdames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, Claude Suppère, Yvon Nantel, Pâquerette Léonard-Telmosse, André Beaudry et Madeleine Labelle-Mantel, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire, et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

4544-04-1986

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

4545-04-1986

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION REGULIERE DU 21 AVRIL 1986

- 1.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption de l'ordre du jour.
- 5.- Correspondance et demandes spécifiques.
 - 5.1 Commission Municipale du Québec: Ass. Prop. du Lac Labelle In.
 - 5.2 Fondation Canadienne du Rein: Campagne de financement 1986.
 - 5.3 Club de Motoneige de Labelle Inc.: Remerciements.
 - 5.4 Club de Motoneige de Labelle Inc.: Entretien et ouverture des sentiers.
 - 5.5 Charles Cloutier & Ass.: Offre de services pour Berges-Neuves.
 - 5.6 Club de Ski de Fond de Labelle Inc.: Fête Nationale 1986.
- 6.- Rapports des départements:
 - 6.1 Inspecteur Municipal.
 - 6.2 Inspecteur Municipal en Environnement.
 - 6.3 Service-Incendie.
 - 6.4 Loisirs.
- 7. Affaires en cours:
 - 7.1 M. Pierre-André Clot: Achat de terrain (ptie 20, rg B, Joly.
 - 7.2 H.L.M.: Renouvellement des trois membres provisoires.
 - C.R.L. Laurentides: Mommer délégué pour assemblée générale du 29 mai 1986.
 - 7.4 Ass. Propriétaires du Lac Labelle: Subvention 1986.
 - 7.5 Egoût: Monsieur Jacques Alarie, 9, rue Bélanger.



No. de résolution ou annotation 21 AUTIL 1986

8.- Affaires nouvelles:

- 8.1 Min. des Affaires Municipales: Déléguer M. Robert Marsolais.
- 8.2 Ligue Féminine de balle-molle: lundi et mercredi soir.
- 8.3 M.R.C. des Laurentides: Tournée municipale d'information le 28 avril 1986 à 19.30 heures.
- 8.4 Nomination arpenteur-géomètre Christian Murray: terrain et trottoir Bergeron.

9.- Règlements:

9.1 Adoption du Règlement numéro 65-I.

10.- Divers:

- 10.1 Limuère sur la route 117, face à chez M. Claude Sigouin.
- 10.2 Egoût sur la rue du Collège: Règlement numéro 66.
- 10.3 Bordure sur la route 117 entre les rues du Pont et du Couvent.
- 10.4 Hangar à sel: route 117.
- 10.5 Nomination de l'arpenteur-géomètre pour les trottoirs.

11. - Affaires du Secrétaire-Trésorier:

11.1 Autorisation pour le paiement de quatre factures.

12.- Tour de table.

13.- Questions de l'auditoire.

14.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

4546-04-1986

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC LABELLE INC.: DEMANDE DE RECONNAISSANCE POUR FINS D'EXEMPTION DE TAXE FONCIERE

ATTENDU QUE l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc. a été formée en vertu d'une lettre patente dont le siège social est situé au Lac Labelle dans le territoire de la Municipalité de Labelle;

ATTENDU QUE la corporation est constituée pour grouper une association des propriétaires de résidences au Lac Labelle sans intention de faire un gain pécunier;

ATTENDU QUE la corporation est constituée pour promouvoir les intérêts culturels et sociaux de ses membres; le développement de l'industrie touristique au Lac Labelle; de s'occuper du bien-être social et matériel des résidents:

ATTENDU QUE l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc. a soumis à la Commission Municipale du Québec une demande de reconnaissance pour fins d'exemption de taxe foncière;

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel,
et résolu d'informer la Commission Municipale du Québec
que la Municipalité de Labelle ne s'objecte pas à ce que ladite Association soit reconnue suivant le paragraphe 10 de l'article 205, et qu'une
compensation leur soit imposée annuellement suivant le paragraphe 2 de
l'article 205 de la Loi sur la fiscalité municipale.



4547-04-1986

LA FONDATION CANADIENNE DU REIN: CAMPAGNE DE FINANCEMENT 1986

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, d'octroyer un montant de vingt-cinq dollars (\$25.00) à La Fondation Canadienne du Rein pour la campagne 1986.

En contre-proposition: PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUVE par le Conseiller Richard Hébert, d'octroy-er un montant de cinquante dollars (\$50.00) à La Fondation Canadienne du Rein pour la campagne 1986.

Ont votés pour la contre-proposition, les Conseillers Madeleine Labelle-Nantel et Richard Hébert.

Ont votés contre la contre-proposition, les Conseillers Yvon Nantel, Claude Suppère, Pâquerette Léonard-Telmosse et André Beau-

Ont votés pour la proposition principale, les Conseillers Yvon Nantel, Claude Suppère, Pâquerette Léonard-Telmosse et André Beaudry.

Ont votés contre la proposition principale, les Conseil-lers Madeleine Labelle-Nantel et Richard Hébert.

Adoptée sur division

---- Le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'une lettre re-çue du Club de Motoneige de Labelle Inc. concernant la demande d'un de nos employés municipaux pour l'entetien et l'ouverture des sentiers.

La Municipalité ne s'objecte pas à ce que nos employés collaborent avec le Club de Motoneige de Labelle Inc., mais en dehors des heures de travail pour la Municipalité.

4548-04-1986

1986.

CLUB DE SKI DE FOND DE LABELLE INC.: ORGANISATION DE LA FETE NATIONALE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu d'autoriser le Club de Ski de Fond de Labelle Inc. d'organiser les activités de la Fête Nationale les 23 et 24 juin

La Municipalité de Labelle fournira gracieusement l'utilisation et les facilités du Parc du Centenaire;

L'utilisation des rues pour en faire un défilé;

La Municipalité s'engage à verser au Club de Ski de Fond de Labelle Inc., le montant de la subvention qu'elle pourra rece-voir du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche;

La Municipalité demande au Club de Ski de Fond de Labelle Inc. d'organiser un seu d'artisice de l'importance de celui qui a eu lieu en 1985.

Le Club de Ski de Fond de Labelle Inc. devra remettre le terrain dans le même état qu'il l'a reçu, et pour ce faire, le Club de Ski de Fond de Labelle Inc. devra verser un dépôt de deux cent dol-lars (\$200.00) à la Municipalité de Labelle, montant qui leur sera remis lorsque le nettoyage sera complété.



No. de résolution ou annotation 4548-04-1986 (Suite)

En cas de pluie, le Pavillon du Parc du Centenaire sera mis à la disposition du Club de Ski de Fond de Labelle Inc. gratuitement.

Le Club de Ski de Fond de Labelle Inc. s'engage à ne charger aucun frais d'entrée pour les activités qui auront lieu les 23 et 24 juin 1986.

S'il y a lieu, le Club de Ski de Fond de Labelle Inc. devra obtenir un permis de l'Association des Compositeurs, Auteurs et Editeurs du Canada, Ltée, suivant la loi.

Le Club de Ski de Fond de Labelle Inc. devra obtenir une police d'assurance responsabilité dégageant la Municipalité de Labelle, pour les activités qui seront organisées par ledit Club.

Adoptée à l'unanimité

DEPOT DES RAPPORTS DES DEPARTEMENTS

Le Secrétaire-Trésorier dépose les rapports de l'Inspecteur Municipal, de l'Inspecteur Municipal en Environnement, du Service-Incendie et des Loisirs.

---- Le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'une lettre reçue de monsieur Pierre-André Clot concernant l'achat d'un terrain appartenant à la Municipalité de Labelle, portant le numéro partie 20a, Rang B, canton de Joly.

Le Conseil donne instruction au Secrétaire-Trésorier d'informer monsieur Pierre-André Clot, qu'il ne veut pas prendre de décision tant et aussi longtemps que le site ne sera pas choisi pour la construction de l'usine d'épuration.

Cependant, le Conseil n'a pas objection à ce que monsieur Pierre-André Clot utilise le terrain pour des chevaux.

4549-04-1986

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE: NOMINATION DE MEMBRES PROVISOIRES

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu de nommer membres du Conseil d'Administration provisoire de l'Office Municipal d'Habitation de Labelle, mesdames Madeleine Labelle-Nantel et Pâquerette Léonard-Telmosse, et monsieur Yvon Nantel, pour une période de six mois à compter du quatre février mil peuf cent quatre-vingt-six (4 février 1986).

Adoptée à l'unanimité

4550-04-1986

CONSEIL REGIONAL DES LOISIRS DES LAURENTIDES INC.: ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 1986

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Höbert, et résolu de déléguer mesdames Pâquerette Léonard-Telmosse et Madeleine Labelle-Nantel à l'assemblée générale annuelle du Conseil Régional des Loisirsdes Laurentides Inc. qui se tiendra à l'Hôtel Chanteclerc à Sainte-Adèle le 29 mai 1986, et que leurs frais de déplacements et dépenses soient défrayés à même le budget 1986.



No. de résolution ou annotation 4551-04-1986

ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC LABELLE INC.: SUBVENTION

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à verser
un montant de deux mille dollars (\$2,000.00) à l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc. suivant la résolution numéro 4406 adoptée le 3 février 1986.

Adoptée à l'unanimité

4552-04-1986

SESSION D'INFORMATION SUR LES DEROGATIONS MINEURES AUX REGLEMENTS D'URBANISME

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu de déléguer monsieur Robert Marsolais à une session d'information ayant pour objet les dérogations mineures au règlement d'urbanisme qui aura lieu, jeudi le Ier mai 1986 à l'Auberge Far Hills, et que ses dépenses soient payées à même le budget 1986.

Adoptée à l'unanimité

4553-04-1986

LIGUE FEMININE DE BALLE MOLLE: LOCATION DES FACILITES DU PARC DU CENTENAIRE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu de louer les facilités du Parc du Centenaire les lundis et mercredis de chaque semaine, du cinq mai au vingt-sept août mil neuf cent quatre-vingt-six (5 mai au 27 août 1986), à la Ligue Féminine de balle molle de Labelle et ce, à raison de dix dollars (\$10. par joueuse pour la saison. La Ligue Fémunine de balle molle de Labelle devra fournir à la Municipalité de Labelle, une assurance responsabilité publique.

Adoptée à l'unanimité

4554-04-1986

SESSION D'INFORMATION SUR LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET LE ROLE DES MUNI-CIPALITES LOCALES

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu de déléguer le Conseiller André Beaudry et l'Inspecteur Municipal en Environnement Robert Marsolais, à une séance d'information qui aura lieu lundi le 28 avril 1986 à la salle municipale de La Conception, sur les sujets suivants: proposition d'aménagement adoptée en février 1986, et le schéma d'aménagement et le rôle des municipalités locales en 1987-1988. Que leurs dépenses soient défrayées à même le budget 1986.

No. de résolution ou annotation 4555-04-1986

MONSIEUR CHRISTIAN MURRAY, ARPENTEUR-GEOMETRE: PREPARATION D'UNE DESCRIPTION TECHNIQUE POUR TROTTOIRS

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu de retenir les services de monsieur Christian Murray, arpenteur-géomètre, pour préparer une description technique de l'assiette du trottoir appartenant à Eméric Bergeron & Fils Ltée, Gaétan Bergeron et Luc Bergeron, et plus particulièrement, les parties 128, 129, 130 et 135 du cadastre du Village de Labelle, Division d'Enregistrement de Labelle, Municipalité de Labelle, et le tout devra être montré sur un plan.

L'arpenteur-géomètre devra piqueter ces parties de lots que la Municipalité de Labelle va acquérir.

De plus, l'arpenteur-géomètre devra piqueter les points extérieurs suivants: numéros 15, 14, 19, 8, et parties 128 et 135 le long de la route 117, montré sur le plan numéro 1143 daté du 28 janvier 1986.

Adoptée à l'unanimité

4556-04-1986

ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 65-I: URBANISME

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Labelle a adopté un règlement d'urbanisme possédant certaines dispositions relatives au zonage, à la verbalisation de rues, au lotissement et à la construction dont font partis les plans 85-101 et 85-102, ainsi qu'une grille des usages et normes;

ATTENDU QUE La Municipalité de Labelle est régie par la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., Ch. A-10) et que les articles du règlement numéro soixante-cinq (65) et les plans en faisant parties ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU QUE certains réajustements s'imposent afin de tenir à jour la règlementation d'urbanisme sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSEQUENCE: PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et il est statué et ordonné ce qui suit:

ARTICLE I. Le présent règlement modifie le règlement d'urbanisme numéro soixante-cinq (65) portant sur le zonage, la verbalisation de rues, le lotissement, la construction, ainsi que les plans numéros 85-101 et 85-102, et la grille des usages et normes de la Municipalité de Labelle.

ARTICLE 2. L'article 5.8.2 relatif aux dispositions restrictives concernant les antennes se lira dorénavant comme suit:

Les antennes conventionnelles ne peuvent être implantées que sur les bâtiments et dans les cours arrières.

Les antennes sur tour ne peuvent être implantées que dans la cour arrière.

Les antennes paraboliques de toutes dimensions peuvent être implantées à 12m et plus de la ligne de rue avant, au sol, ou sur des bâtiments de structure d'acier ou de bêton à toit plat. Toutefois, concernant les bâtiments de structure de bois à toit en pente ou plat, seules les antennes paraboliques de diamètre inférieur à quatre [4] pieds pourront être implantées à 12m et plus de la ligne de rue avant.



No. de résolution ou annotation 4556-04-1986 (Suite)

De plus, les antennes paraboliques et sur tour sont soumises à l'émission d'un certificat d'autorisation de la part du fonctionnaire désigné.

- ARTICLE 3. L'article 6.5.8 intitulé "Entrées privées et commerciales" est modifié en ce qui concerne le diamètre des ponceaux. Il faudra lire 400mm minimum, plutôt que 400mm maximum.
- ARTICLE 4. La largeur minimale de 25m pour un lotissement que nous lisons à la grille des spécifications pour la zone 110-5 est maintenant réduite. Il faudra lire 20m, plutôt que 25m.
- ARTICLE 5. Le règlement numéro soixante-cinq (65) concernant le zonage, la verbalisation de rues, le lotissement et la construction, ainsi que les plans numéro 85-101 et 85-102, et la grille des spécifications sont amendés en modifiant les marges de recul latérales et arrières des zones 108-1, 110-2, 110-4 et 111-3, plus spécifiquement indiquées à la grille des spécifications, la quelle grille est jointe au présent règlement.
- ARTICLE 6. L'affectation du sol de la zone 101-30 est modifiée pour maintenant permettre la construction de bâtiments unifamilial, bifamilial, trifamilial et multifamilial. Cette nouvelle zone portera le numéro 100-1.
- ARTICLE 7. Les marges de recul avant maximum des zones suivantes sont abrogées: 101-39, 102-1, 102-2, 102-3, 102-4, 102-5, 102-6, 102-7, 102-8, 102-9, 103-1, 104-1, 106-5, 107-1, 107-2, 108-1, 108-2, 110-3, 110-4, 110-5, 110-6, 111-1, 111-3 et 112-1.
- ARTICLE 8. Les grilles préparées par Richard Brunet, Aménagement et Urbanisme, signées par le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont annexées au présent règlement comme si elles étaient décrites en entier.
- ARTICLE 9. Les extraits de plans signés par le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont annexés au présent règlement et font parties intégrante de ce règlement comme s'ils étaient au long décrits.
- ARTICLE 10.

 Le présent règlement fera à toute din que de droit partie du règlement numéro soixante-cinq (65) qu'il modifie, et entrera en vigueur conformément à la Loi.



No. de résolution ou annotation 4557-04-1986

HYDRO-QUEBEC: INSTALLATION DE LUMINAIRES

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu de demander à Hydro-Québec d'installer trois (3) luminaires 8,500 lumens à vapeur de sodium à haute pression, comme suit:

- Intersection du chemin Panneton et chemin du Lac Caribou, il n'y a pas de poteau.
- Intersection du chemin du Lac Caribou et le chemin Pointe aux bouleaux, il n'y a pas de poteau.
- Intersection de la Montée du Paysan et du chemin La Macaza: poteau numéro Y5K3R.

Un luminaire 20,000 lumens à vapeur de mercure comme suit:

1.- Route 117, poteau numéro 157, en face du 157, boul. Curé Labelle.

Adoptée à l'unanimité

---- Une discussion a été apportée à la table du Conseil concernant la construction de l'égoût sur la rue du Collège en vertu du règlement numéro 66 de la Municipalité de Labelle, et la décision d'entreprendre les travaux a été reportée à une date ultérieure, c'est-àdire, attendre le développement du projet de l'assainissement des eaux.

4558-04-1986

MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUEBEC: BORDURE LE LONG DE LA ROUTE 117

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert,
et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec
d'installer des bordures le long de la route 117 côté ouest, de la rue
du Pont à la rue du Couvent, dans la Municipalité de Labelle, et copie
de cette résolution soit adressée à monsieur Marcel Côté du Ministère
des Transports à St-Jérôme, ainsi qu'à monsieur Damien Hétu, député de
Laurentides-labelle.

Adoptée à l'unanimité

4559-04-1986

SOCIETE IMMOBILIERE DU QUEBEC: HANGAR A SEL SUR LA ROUTE 117

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu de demander à la Société Immobilière du Québec de réparer ou de rafraichir le revêtement extérieur du hangar à sel situé sur la route 117 au nord de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

---- Le Conseil donne instruction au Secrétaire-Trésorier de demander à monsieur Christian Murray, arpenteur-géomètre, un estimé du coût pour faire la description technique de l'assiette du trottoir qui devra être montrer sur un plan et borner, pour la section de chemin route 117, côté est, entre les rues du Pont et Bélisle, et la route 117, côté ouest, de la rue du Pont à la rue du Couvent, en mentionnant le ou les noms des propriétaires des terrains mentionnés.



4560-04-1986

MONSIEUR GUY BARBE, APRENTEUR-GEOMETRE: ESTIME

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry,

et résolu de demander à monsieur Guy Barbe, arpenteurgéomètre, un estimé du coût pour le bornage du terrain de l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Labelle;

De demander un estimé du coût pour faire la description technique de l'assiette du trottoir du côté est de la rue de l'Eglise, entre la rue du Couvent et la rue du Pont, et côté sud de la rue du Pont, de la rue de l'Eglise à la rue du Collège, et côté ouest de la rue du Collège, de la rue du Pont jusqu'à la limite sud du terrain appartenant à Hôtel Labelle.

Adoptée à l'unanimité

4561-04-1986

MINISTERE DES TRANSPORTS: BORNAGE DE L'EMPRISE DE LA ROUTE 117

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu de demander au Ministère des Transports de bien vouloir borner [piqueter] l'emprise de la route 117 à l'intérieur

des limites du Village, étant donné que la Municipalité veut refaire les trottoirs. Que copie de cette résolution soit adressée au Ministère des Transports et au député de Laurentides-Labelle, monsieur Damien Hétu.

Adoptée à l'unanimité

4562-04-1986

PAIEMENT DE FACTURES

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer les factures suivantes:

> Godard, Bélisle & Associés : 195.00 Gaston Jolicoeur 1,516.40 : 3,446.58 Claude Forget Inc. : Y. Jubinville & D. Charette: 1,200.00

> > Adoptée à l'unanimité

4563-04-1986

CONGRES DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUEBEC 1986

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu de déléguer Mlle Marie St-Onge au congrès des responsables aquatiques du Québec 1986, les 21, 22 et 23 mai 1986 qui se tiendra à Montréal, et que ses dépenses soient rempoursées et pay-ées par la Municipalité à même les fonds généraux.



No. de résolution ou annotation 4564-04-1986

PISCINE MUNICIPALE: INSTRUCTION AUX FOYERS D'ACCUEIL

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert,
et résolu de donner instruction au Secrétaire-Trésorier
d'adresser une lettre aux Foyers d'accueil qui se servent de la piscine
municipale, dans le but de les informer que dorénavant lorsque les bénéficiaires des foyers utiliseront la piscine municipale, il devra y avoir
une personne adulte et responsable pour trois bénéficiaires et ce, pour
des raisons de sécurité, tant pour les bénéficiaires eux-mêmes que pour
les autres usagers de la piscine.

Adoptée à l'unanimité

4565-04-1986

COMITE DE SURVIE: POTERIE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de déléguer mesdames Pâquerette Léonard-Telmosse et Madeleine Labelle-Nantel, comme observateurs auprès du Comité de Survie de l'usine de poterie de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

4566-04-1986

COLLOQUE "BIBLIOTHEQUE L'AN 2000"

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu de rembourser et payer les inscriptions et les frais de déplacement de monsieur Richard Hébert et mesdames Pâquerette Léonard-Telmosse, Mariette Sigouin et Gisèle Dussault, délégués par le Conseil au colloque qui a eu lieu à Ste-Agathe le 19 avril 1986 sur le sujet de "Bibliothèque l'An 2000".

Adoptée à l'unanimité

---- Le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'une lettre qu'il a reçue du notaire François Amadei concernant le trottoir endommagé situé face à sa propriété au 10, rue de l'Eglise à Labelle.

Le dossier est laissé sur la table pour de plus amples études, pour une décision ultérieure.

---- Le Conseiller Richard Hébert informe le Conseil qu'il y a un support à bicyclettes situé à un endroit dangeureux sur le terrain de stationnement du Centre Communautaire, et qu'il y aurait lieu de faire les Wémarches nécessaires pour placer le support à un endroit moins dangeureux pour les piétons.

---- Qu'instruction soit donné à monsieur Robert Marsolais, Inspecteur Municipal en Environnement, d'informer le propriétaire du garage Valiquette de voir à réparer la clôture entourant sa propriété.

---- Monsieur Bernard Lanthier du Club Octogone, demande au Conseil d'utiliser gratuitement, le Pavillon du Parc du Centenaire avec la discothèque, à tous les deux samedis, à compter du 19 juin jusqu'au 15 juin 1986.

Le Conseil lui a fait l'offre du Pavillon à raison de dix dollars (\$10.00) par soir, plus vingt-cinq Dollars (\$25.00) pour la discothèque, et le Club devra fournir une assurance responsabilité civile.



No. de résolution ou annotation 4567-04-1986

TAUX DE LOCATION DES FACILITES DU PARC DU CENTENAIRE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu de louer les facilités du Parc du Centenaire lors de tournois de balle, à raison de quatorze dollars (\$14.00) l'heure. Que la résolution numéro 4522-04-86 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

---- Le Conseiller Richard Hébert fait rapport au Conseil du Colloque qui a eu lieu à Ste-Agathe, concernant le sujet "Bibliothèque l'An 2000".

4568-04-1986

CHEMIN LA PRESQU'ILE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère et résolu de nommer Chemin de la Presqu'île, le chemin commençant au chemin du Lac Labelle se dirigeant vers le nord-est jusqu'au lot 21, rang B, canton de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

4569-04-1986

CHEMIN DU LAC BAPTISTE

PROPOSEpar le Conseiller Vvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de nommer Chemin du Lac Baptiste, le chemin commençant au chemin du Rang A, jusqu'au Lac Gervais.

Adoptée à l'unanimité

4570-04-1986

CHEMIN DE LA "DAM"

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de nommer Chemin de la "Dam", le chemin commençant au chemin du Lac Labelle, jusqu'au réservoir du Lac Brochet.

Adoptée à l'unanimité

4571-04-1986

GOUVERNEMENT DU QUEBEC: DEMANDE DE SUBVENTION POUR RENOVER LE CENTRE-VILLE

ATTENDU QUE plusieurs municipalité situées au nord de Montréal et plus précisément autour de la Municipalité de Labelle ont obtenues l'aide du Gouvernement Provincial pour réaliser des projets, soit de construction de routes, d'embellissement ou de revitalisation du centre-ville;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'industrie majeure ou d'important employeur qui pourrait aider la Municipalité comme payeur de taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle est située dans un milieu touristique;



No. de résolution on annotation 4571-04-1986 (suite)

POUR CES RAISONS:

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu de demander au Gouvernement Provincial du Québec, une subvention qui pourrait aider la Municipalité de Labelle à rénover les rues situées dans le coeur du Village, et d'embellir le Village dans son ensemble.

Que copie de cette résolution soit adressée au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, au Ministère des Transports du Québec, ainsi qu'au député du Comté de Labelle, monsieur Damien Hétu.

Adoptée à l'unanimité

4572-04-1986

LEVEE DE L'ASSEMBLEE

PROPOSE par le COnseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Maire

Secrétaire-Trésorier



No. de résolution ou annotation 5 Mai 1986

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le cinq mai mil neuf cent quatre-vingt-six (5 mai 1986, à laquelle sont présents: mesdames et messieurs Claude Suppère, Yvon Nantel, Pâquerette Léonard-Telmosse, André Beaudry et Madeleine Labelle-Nantel, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire, et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

4573-05-1986

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

4574-05-1986

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 1986

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Mantel, et résolu d'adopter les procès verbaux des assemblées tenues les 7 et 21 avril 1986.

Adoptée à l'unanimité

4575-05-1986

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant: 8.3 Club de Ski de Fond de Labelle Inc.: Fête Nationale 1986.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION REGULIERE DU 5 MAI 1986

- 1.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption des procès verbaux du mois d'avril 1986.
- 5.- Adoption de l'ordre du jour.
- 6.- Correspondance et demandes spécifiques:
 - 6.1 Club Optimiste de Labelle: Informations sur tournois.
 - 6.2 Mun. du Village de St-Jovite: Aréna.
 - 6.3 Soc. Canadienne de la Croix-Rouge: Campagne 1986.
 - 6.4 M. Michel Paquette: deux arbres morts.
 - 6.5 M. Daniel L. Gagnon: Panneaux de signalisation.
 - 6.6 Projet d'ouverture de rue: Jean et Yvette Lauzon.
- 7.- Adoption des comptes et salaires du mois d'avril 1986.
- 8.- Affaires en cours:
 - 8.1 Egoût sur la rue Bélanger.
 - 8.2 Dépôt Francoc Ltée le Ier juin 1986.
 - 8.3 Club de Ski de Fond de Labelle: Fête Nationale 1986.



No. de résolution

9. - Affaires nouvelles:

- 9.1 Démission de Monsieur Robert Marsolais.
- 9.2 Engagement de Monsieur Pierre Delage: Inspecteur en Environnement.
- 9.3 Démission de Monsieur André Labelle.
- 9.4 Nomination de Marie-France Bélair: Comité Consultatif d'urbanisme.
- 9.5 Club de Chasse et Pêche de Labelle.
- 9.6 Utilisation de la piscine intérieure: été 1986.
- 9.7 Recommandations des procédures d'achats de biens et services et comptes payables à la deuxième assemblée du Conseil.
- 9.8 Bureau Touristique de Labelle: Saison 1986.
- 9.9 Ligue Masculine de balle molle: réservation des facilités du Parc de Centenaire.

10.- Règlements.

11. - Divers:

- 11.1 Entrée rue Charles: M. Claude David.
- 11.2 Résumé de l'assemblée à la M.R.C.L. le 28 avril 1986.
- 11.3 Assemblée générale annuelle A.T.L.: 28 mai 1986.
- 11.4 Congrès de l'Association Québécoise d'urbanisme: 4,5 et 6 juin 1986 à Granby.
- 11.5 Demande d'adhésion à la Fédération Québécoise: Directeur du Service-Incendie.
- 11.6 Colloque: Directeur-Incendie, les 16,17 et 18 mai 86 à Roberval

12.- Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 12.1 Estimé pour la relocalisation de clôture du Parc du Centenaire.
- 12.2 Facture de Me F. Amadei: Rue Alarie.
- 12.3 Factures: F. Losier: Bibliothèque, Caserne et Hôtel de Ville.
- 12.4 Rapports: Sureté du Québec.
- 12.5 Radios-téléphones pour le Service-Incendie: Estimé.

13.- Tour de table.

- 14.- Questions de l'auditoire.
- 15.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

4576-05-1986

CLUB OPTIMISTE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'ajouter à la résolution numéro 4567-04-1986 concernant le taux de location des facilités du Parc du Centenaire, que la Municipalité de Labelle s'engage à fournir les services d'un homme et l'aide additionnelle s'il y a lieu.

ARENA DE ST-JOVITE

1986.

Le Secrétaire-Trésorier informe le Conseil qu'il y aura une réunion jeudi le 22 mai 1986, à 20.00 heures, à l'Hôtel de Ville de St-Jovite, pour discuter de la répartition du déficit de l'aréna de St-

Le dossier est laissé sur la table pour plus amples études jusqu'à la prochaine assemblée du Conseil.

4577-05-1986

SOUSCRIPTION A LA SOCIETE CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu qu'une somme de vingt-cinq dollars (25.00\$) soit payée à la Société Canadienne de la Croix-Rouge pour la campagne

Adoptée à l'unanimité

4578-05-1986

HYDRO-QUEBEC: ARBRES A COUPER SUR LA RUE CHARLES

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry,
et résolu de demander à Hydro-Québec d'abattre les deux ormes morts situés en face de la propriété de monsieur Michel Paquette, 2, rue Charles à Labelle, le tout suivant les instructions de l'Inspecteur Municipal.

Adoptée à l'unanimité

4579-05-1986

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION: RUES DU COLLEGE ET DES LOISIRS

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'acquiescer à la demande de monsieur Daniel L. Gagnon demeurant sur la rue des Loisirs à Labelle, d'installer deux pancartes "ATTENTION A NOS ENFANTS", dont une sur la rue du Collège près de la rue des Loisirs, et l'autre sur la rue des Loisirs près de la rue du Collège.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDE DE YVETTE ET JEAN LAUZON: PROJET D'OUVERTURE DE RUE

Le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'une lettre reçue de madame Yvette Lauzon et monsieur Jean Lauzon concernant la cession pour un dollar (\$1.00) de la rue parties des lots 48, 49 et 50, Village de Labelle.

La lettre est laissée sur la table pour de plus amples études et renseignements.

4580-05-1986

ADOPTION DES COMPTES ET SALAIRES POUR LE MOIS D'AVRIL 1986

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu que le Conseil approuve les comptes et salai-res du mois d'avril 1986 à être débiter au compte administration générale suivant le registre des chèques numéro quatre (4), ainsi que les comp tes à être débiter au règlement numéro 66.



No. de résolution ou annotation 4581-05-1986

PROLONGEMENT DE L'EGOUT SUR LA RUE BELANGER

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel,
APPUYE par le Conseiller Claude Suppère,
et résolu de construire un égoût d'une longueur d'environ
quatre-vingt- (80) pieds sur la rue Bélanger, à un coût approximatif de
mille cinq cent dollars (\$1,500.00), lequel sera réparti entre les trois
propriétaires situés à 6, rue Bélanger, 8, rue Bélanger, et 9, rue Bélanger à Labelle.

Qu'une lettre soit adressée aux propriétaires de ces immeubles, les informant qu'ils devront se raccorder à l'égoût Municipal.

Adoptée à l'unanimité

4582-05-1986

ORGANISATION DE LA FETE NATIONALE 1986

ATTENDU QU'en date du 21 avril 1986, le Conseil de la Municipalité de Labelle a adopté une résolution confiant l'organisation de la Fête Nationale au Club de Ski de Fond de Labelle Inc.;

ATTENDU QU'en vertu de cette résolution, le Conseil exigeait un dépôt de deux cent dollars (\$200.00) pour le nettoyage du terrain;

ATTENPU QUE la Municipalité avait demandée au Club de Ski de Fond de Labelle Inc. d'organiser un feu d'artifice de l'importance de celui qui a eu lieu en 1985;

ATTENDU QUE le Club de Ski de Fond de Labelle Inc. n'obtiendra qu'une partie des bénéfices générés par la Fête Nationale.

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUVE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu que la Municipalité de labelle organise le feu d'artifice et en défraye le coût. De plus, la Municipalité de Labelle s'engage à nettoyer le terrain à ses frais,

Adoptée à l'unanimité

4583-05-1986

DEMISSION DE MONSIEUR ROBERT MARSOLAIS

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel,
APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel,
et résolu d'accepter la démission de monsieur Robert
Marsolais, Inspecteur Municipal en Environnement, effective le 2 mai
1986: Le Conseil remercie monsieur Marsolais pour ses loyaux services
qu'il a donné à la Municipalité de Labelle depuis le début de son engagement, et lui souhaite ses meilleurs voeux pour son nouvel emploi.

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à lui payer les avantages et les bénéfices marginaux en vertu de l'entente de travail.

5 Mai 1986 ALES DU

4584-05-1986

ES DU SEC

ENGAGEMENT DE MONSIEUR PIERRE DELAGE: INSPECTEUR MUNICIPAL EN ENVIRON-NEMENT

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu d'engager monsieur Pierre Delage à titre d'Inspecteur Municipal en Environnement à compter du Ier mai 1986, au salaire annuel de vingt-trois mille cinq cent dollars (\$23,500.00), pour une période de probation de six (6) mois. Il devra faire respecter tous les règlements municipaux concernant son service. Ses heures de travail seront de 8.00 heures à 17.00 heures du Ier mai au 31 octobre, et de 9.00 heures à 17.00 heures du Ier novembre au 30 avril. Il aura droit à une heure pour le diner. De plus, il aura droit aux conditions et aux avantages édictées dans l'entente de travail.

Adoptée à l'unanimité

4585-05-1986

DEMISSION DE MONSIEUR ANDRE LABELLE COMME CAPITAINE ET POMPIER

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'accepter la démission de monsieur André Labelle comme capitaine et pompier volontaire de la Municipalité de Labelle. Le Conseil remercie monsieur André Labelle pour ses loyaux services qu'il a donné durant vingt (20) ans envers les citoyens de Labelle, et que copie de cette résolution lui soit adressée.

Adoptée à l'unanimité

4586-05-1986

MARIE-FRANCE BELAIR: MEMBRE DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'accepter la candidature de Marie-France Bélair comme membre du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Labelle. Que ses émoluments soient de dix dollars (\$10.00) par réu-

Adoptée à l'unanimité

4587-05-1986

nion.

CLUB DE CHASSE ET PECHE DE LABELLE: UTILISATION DU TERRAIN DU PETIT LAC CARIBOU

PROPOSE par le Conseiller Vvon Nantel,
APPUYE par le Conseiller Claude Suppère,
et résolu de permettre à l'Association de Chasse et
Pêche de Labelle Inc., d'utiliser le terrain et les installations du
Petit Lac Caribou appartenant à la Municipalité de Labelle, et ce, pour
leur tournoi de pêche annuel qui aura lieu le 15 juin prochain. L'Association de Chasse et Pêche de Labelle Inc. devra remettre le terrain et
les installations dans l'état actuel, et qu'un dépôt de cent dollars
[\$100.00] soit versé à la Municipalité de Labelle avant l'évènement.



4588-05-1986

FERMETURE DE LA PISCINE INTERIEURE POUR REPARATIONS

ATTENDU QUE la piscine intérieure doit être vider de son eau au moins une fois par année;

ATTENDU QUE l'opération nettoyage et les travaux de réparations peuvent avoir une durée de plus d'un mois;

ATTENDU QUE durant l'été, il est très difficile d'avoir une clientèle stable pour les cours de natation et que la participation au bain libre diminue considérablement;

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de fermer la piscine intérieure municipale pour la période s'étendant de la St-Jean-Baptiste à la fête du Travail, pour permettre aux préposés du Parc du Centenaire de faire le nettoyage, les réparations et le peinturage qui s'imposent pour que la piscine soit dant un bon état d'opération pour la prochaine saison automnale, hiverpale et printagière nale et printanière.

Adoptée à l'unanimité

4589-05-1986

PROCEDURES D'ACHAT DE BIENS OU DE SERVICES

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel,

et résolu que la procédure préalable relative à l'achat d'objets, de matériaux ou d'équipements dans le cours ordinaire des affaires de la municipalité dont les montants ont été prévus au budget et adoptés par le Conseil est la suivante:

PROCEDURE NORMALE D'ACHAT

1.- Lors d'une demande d'achat

Le Directeur concerné doit remplir une réquisition en deux (2) copies:

- a) inscrire le numéro de code approprié
- b) bien détailler l'objet désiré et la signer

Il en expédiera une copie à la Comptabilité et l'autre pour ses dossier.

2.- Réception des réquisitions

Le service de la comptabilité, après en avoir pris connaissance:

- h) indique la date de réception de celle-ci
- b) la dirige au Secrétaire-Trésorier

Le Secrétaire-Trésorier en fonction de l'estimation des coûts procède de la façon suivante:

Pour tout achat de matériaux ou contrat pour exécution de travaux de \$25,000. et plus

La réquisition est présentée au Conseil pour l'autorisation à demander des soumissions publiques.

Des soumissions publiques doivent être demandées. Ceci comporte: publication dans les journaux avec laps de temps minimum accordé aux soumissionnaires de dix (10) jours et de préférence de quinze (15) jours entre la date de demande de soumissions et la date d'entrée officielle de ces soumissions pour être ouvertes par le Conseil.



No. de résolution ou annotation 4589-05-1986 (Suite)

2. Pout tout achat de matériaux ou contrat pour exécution de travaux de \$3,000. à \$25,000.

Des demandes de soumissions par voie d'invitations écrites devront être adressées à un minimum de deux (2) compagnies avec un laps de temps minimum de dix (10) jours, ou des demandes de soumissions publiques peuvent être demandées au choix du Conseil pour être ouvertes par le Conseil.

 Pour tout achat de matériaux ou contrat pour exécution de travaux de \$1,500. à \$3,000.

Des demandes de soumissions par voie d'invitation écrites devront être adressées à un minimum de deux (2) compagnies avec un laps de temps minimum de dix (10) jours.

Ces soumissions doivent être déposées au bureau du Secrétaire-Trésorier et être ouvertes à date convenue en présence du Secrétaire-Trésorier ou son représentant et d'un témoin.

Tout état d'urgence pourra apporter une dérogation à cette règle, mais seulement après approbation par le Maire ou le Secrétaire-Trésorier.

 Pour tout achat de matériaux ou contrat pour exécution de travaux de \$50. à \$1,500.

Des demandes de soumissions doivent être faites par appels téléphoniques à au moins deux (2) compagnies. Sí le délai le permet, elles pourront suivre le procédé no.3, tout en ne nuisant pas à la bonne marche administrative de la Municipalité. Quelque soit le procédé choisi, c'est-à-dire:

a) no3

3 .-

 b) des demandes de soumissions par voie de demandes téléphoniques.

Les prix devraient être enregistrés sur toutes les réquisitions.

Une fois la procédure de demande de prix terminée

Le Secrétaire-Trésorier vérifie la codification et la disponibilité des fonds nécessaires, si tout est conforme, le Secrétaire-Trésorier appose le certificat et inscrit son approbation.

Après ladite approbation, la commande est faite en indiquant les prix de la réquisition, lesquels prix et articles seront ceux devant apparaître sur le compte final.

Cette commande doit être préparée en trois (3) copies lesquelles seront distribuées da la façon suivante:

a) Fournisseur: une copie

b) Comptabilité: une copie

c) Directeur de service: une copie

Lors de la réception de la marchandise, le Directeur de Service doit avec l'accusé réception, retourner le bon de livraison ou la facture.

Si la livraison a été partielle et qu'il reste un "back order", le Directeur de Service fera parvenir un accusé de réception de la commande en indiquant dessus ce qu'il a reçu et ce qu'il reste à recevoir avec le bon de livraison ou la facture.

Lors de la dernière livraison, il fera parvenir un accusé réception en indiquant que la commande est complète avec le bon de livraison ou la facture.



No. de résolution ou annotation 4589-05-1986 (SUITE)

Chaque achat sera soumis au Conseil à une assemblée subséquente, en vue de la ratification et de donner son approbation pour le paiement sous réserve que toute cette procédure a été suivie et que le Secrétaire-Tésorier a bien émis un certificat comme quoi les fonds étaient et sont disponibles.

Que tous les documents relatifs à ces achats soient présentés au Conseil, en assemblée publique pour ratification lors de l'adoption de la résolution approuvant le paiement des comptes que représentent ces achats.

PROCEDURE D'ACHAT POUR COMMANDE D'URGENCE

C'est l'achat de biens ou services nécessaires pour le bon fonctionnement d'un département dans le cas ou la procédure normale ne peut être appliquée.

- Celle-ci peut s'appliquer que dans le cas de: \$50.00 à \$1,500.
- Dans les autres cas, la réquisition devra être contresignée par le Secrétaire-Trésorier.
- Chaque achat d'urgence sera soumis au Conseil à la première assemblée qui suit l'achat, en vue de la ratification et de donner son approbation.

PAIEMENT DES FACTURES

La demande d'autorisation du paiement des factures sera présentée au Conseil à la deuxième assemblée mensuelle, en autant que les fournisseurs auront adressés à l'Hôtel de Ville, un état de compte montrant les transactions du mois précédent.

Adoptée à l'unanimité

4590-05-1986

OUVERTURE DU BUREAU TOURISTIQUE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu de demander à monsieur Michel Labelle, d'ouvrir et d'opérer le Bureau Touristique de Labelle à partir de vendredi le 16 mai à 12.00 heures à dimanche le 18 mai à 14.00 heures.

Adoptée à l'unanimité

4591-05-1986

LIGUE MASCULINE DE BALLE MOLLE: LOCATION DES FACILITES DU PARC DU CENTENAIRE

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère,
APPUYE par le COnseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
et résolu de louer les facilités du Parc du Centenaire
les mardis et jeudis de chaque semaine, du 13 mai au 28 août 1986, à la
Ligue Masculine de balle molle, et ce, à raison de douze dollars (\$12.)
par joueur pour la saison. La Ligue Masculine de balle molle de Labelle
devra fournir à la Municipalité de Labelle, une assurance responsabilité
publique.



No. de résolution ou annotation

MONSIEUR ANDRE BEAUDRY: RAPPORT DE LA REUNION TENUE PAR LE SERVICE DE L'AMENAGEMENT DES LAURENTIDES

Monsieur André Beaudry, Conseiller, fait rapport au Conseil sur la réunion tenue par le Service de l'Aménagament des Laurentides à La Conception, lundi le 28 avril 1986.

4592-05-1986

A.T.L.: ASSEMBLEE ANNUELLE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu de déléguer monsieur Robert Nantel, Maire et monsieur Yvon Nantel, Conseiller, à l'assemblée générale annuelle de l'Association Touristique des Laurentides qui aura lieu le 28 mai prochain à l'Auberge Gray Rocks à Mont-Tremblant, et que leur frais de déplacement et de séjour soient payés à même le budget 1986.

Adoptée à l'unanimité

4593-05-1986

ASSOCIATION QUEBECOISE D'URBANISME: ADHESION DE M. PIERRE DELAGE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu que monsieur Pierre Delage adhère à l'association Québécoise d'Urbanisme, et que la cotisation soit payée à même le budget 1986.

Adoptée à l'unanimité

4594-05-1986

LA FEDERATION QUEBECOISE DES CHEFS DE POMPIERS: ADHESION DE M. HUBERT NANTEL

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu que monsieur Hubert Nantel, Chef du Service incendie de Labelle adhère à la Fédération Québécoise des Chefs de Pompiers, et que la cositation soit payée à même le budget 1986.

Adontão

4595-05-1986

COLLOQUE DE LA FEDERATION QUEBECOISE DES CHEFS DE POMPIERS 1986

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu de déléguer monsieur Hubert Nantel, Directeur du Service-Incendie de Labelle, au colloque qui aura lieu les 16, 17 et 18 mai 1986 à Roberval, Lac St-Jean, accompagné de son épouse, et que ses frais de déplacement et d'Hébergement soient payés à même le budget 1986.

Adoptée à l'unanimité

4596-05-1986

INSTALLATION D'UNE CLOTURE AU PARC DU CENTENAIRE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPHYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu d'autoriser le responsable du Parc du Centenaire, d'acheter le matériel nécessaire et de retenir les services de monsieur Bernard Maillé pour l'installation d'une clôture au Parc du Centenaire, qui sera érigée entre la clôture du tennis et vers l'estrade. Le coût estimé total est d'environ six cent cinquante dollars [\$650.00].



No. de résolution ou annotation 4597-05-1986

ME FRANCOIS AMADEI: PAIEMENT DE FACTURE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer la facture de Me François Amadei, notaire, au montant de cent quatre-vingttreize dollars (\$193.00) pour le contrat d'achat de la rue Alarie.

Adoptée à l'unanimité

4598-05-1986

MONSIEUR FERNANDO LOSIER: PAIEMENT DE FACTURE POUR LA BIBLIOTHEQUE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer la facture de monsieur Fernando Losier, architecte, pour la préparation de plans pour la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité

4599-05-1986

MONSIEUR FERNANDO LOSIER: PAIEMENT FINAL POUR LA PREPARATION DE PLANS POUR LA CASERNE-INCENDIE

PROPOSE par le Conseiller Vvon Nantel,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry,
et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer à
monsieur Fernando Losier, architecte, un montant de cinq cent dix-huit
dollars et quatre-vingt-deux cents (518.82), représentant le solde final
pour la préparation de plans pour la construction de la caserne-incendie.

Adoptée à l'unanimité

4600-05-1986

MONSIEUR FERNANDO LOSIER: PLANS POUR L'AMENAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

PROPOSE par le Conseiller Vvon Nantel,
APPUVE par le Conseiller Claude Suppère,
et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer la
facture de monsieur Fernando Losier, architecte, au montant de deux mille
cinq cent dollars (\$2,500.00) pour la préparation de plans pour le réaménagement de l'Hôtel de Ville.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORT DE LA SURETE DU QUEBEC

Le Secrétaire-Trésorier fait mention au Conseil d'un rappôrt qu'il a reçu du Sergent André Dussault de la Sureté du Québec, Secteur de Labelle, concernant la criminalité par municipalité.

Qu'une lettre de félicitations et d'appréation lui soit adressée pour ce rapport de statistiques, lequel a servi de base à l'échelle du Québec.

4601-05-1986

PAIEMENT DE LA FACTURE DE MONSIEUR MICHEL LEBRUN, PEINTRE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Mantel,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry,
et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer
la facture de monsieur Michel Lebrun, peintre, au montant de deux mille
cinquante dollars (\$2,050.00), pour les travaux de peinture à l'intérieur
de l'Hôtel de Ville.



No. de résolution ou annotation 4602-05-1986

SERVICE-INCENDIE DE LABELLE: APPELS TELEPHONIQUES

ATTENDU QUE suivant le règlement numéro 66 adopté par le Conseil de la Municipalité de Labelle, décrétant la relocalisation et la construction d'une nouvelle caserne d'incendie;

ATTENDU Que monsieur Gilles Légaré, propriétaire des Ambulances Régionales Labelle a avisé la Municipalité le 4 mars 1986 de sa décision de na plus donner le service téléphonique pour le service d'incendie de Labelle;

ATTENDU QUE monsieur Robert Boivin a accepté de répondre aux appels d'incendies pour une période de deux mois à compter du treize (13) mai 1986;

ATTENDU QUE pour donner un service de protection contre les incendies à la population, il est nécessaire d'avoir un excellent service de communication;

ATTENDU QUE des démarches ont été entreprises auprès de trois compagnies de radiocommunication;

IL EST PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu d'acheter de Télésystème National Ltée, Division les services de radios MRC Ltée, l'équipement de radiocommunication destiné au service d'incendie de la Municipalité de Labelle, incluant la main-d'oeuvre pour l'installation de l'équipement, le tout suivant soumissions numéros 901 et 902 datées du 24 avril 1986, au montant de cinq mille sept cent cinquante-cinq dollars (\$5,755.00), étant la plus basse proposition conforme aux besoins de la Municipalité. Le contrat de location d'ondes au montant de soixante-quinze dollars (\$75.00) par mois plus taxe avec la Compagnie Colcom Communication Inc. devra être résilier parce que non requis avec le nouvel équipement. Le paiement sera effectué soixante (60) jours après installation et entière satisfaction de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4603-05-1986

MONSIEUR PIERRE LACASSE: PERMIS DE LA REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC

PROPOSE par le COnseiller Claude Suppère, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu de ne pas s'opposer à la demande d'un permis d'alcool additionnel pour un restaurant localisé à 222, boul. Curé Labelle à Labelle, permis requis par monsieur Pierre Lacasse.

Adoptée à l'unanimité

4604-05-1986

DEPOTOIR REGIONAL: INSTALLATION D'UNE BARRIERE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPLYE par le Conseiller Claude Suppère,
et résolu de demander à la Municipalité de Canton Marchand, de bien vouloir installer une barrière à l'entrée du chemin du
dépotoir régional à la route 117, afin d'empêcher les personnes désireuses d'aller au dépotoir après les heures d'affaires.



No. de résolution ou annotation 4605-05-1986

MONSIEUR PIERRE DELAGE: COURS SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu d'autoriser monsieur Pierre Delage à suivre le cours sur les fosses septiques les 20, 21 et 22 mai 1986 à Laval, et que ses frais de déplacement et d'hébergement soient défrayés à même le budget 1986.

Adoptée à l'unanimité

PLAGE DU PETIT LAC CARIBOU

Il a été décidé par le Conseil de ne pas ouvrir la plage du Petit Lac Caribou durant la saison estivale 1986, pas plus que de faire installer un téléphone ou d'embaucher un gardien.

ESTIME DU COUT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DESCENTE DE BATEAUX AU LAC VERT

Le Conseil demande de faire faire un estimé du coût pour construire une descente à bateaux au Lac Vert.

4606-05-1986

MINISTERE DES TRANSPORTS: ASPHALTAGE DE LA ROUTE 117

ATTENDU QUE la route provinciale 117 a été construite vers les années 1948 et que depuis ce temps, il y aurait eu des travaux légers de surface;

ATTENDU QUE la section entre la Municipalité de Canton Marchand et la Municipalité de Labelle a été endommagée par le trafic lourd;

ATTENDU QUE certains contribuables se sont plaints du mauvais état de l'asphalte sur cette partie de la route 117;

POUR CES MOTIFS:

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de demander au Ministère des Transports du

Québec, de poser une couche d'asphalte sur la route 117 nord, à partir des limites du Village de Labelle jusqu'à la limite de la Municipalité de Canton Marchand, et que copie de cette résolution soit adressée au Député du Comte de Labelle, monsieur Damien Hétu.

Adoptée à l'unanimité

4607-05-1986

LEVEE DE L'ASSEMBLEE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUVE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Tobest Haile

Secrétaire-Trésorier



No. de résolution ou annotation 20 Mai 1986

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, mardi le vingt mai mil neuf cent quatre-vingt-six (20 mai 1986), à laquelle sont présents: mesdames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, Yvon Nantel, Pâquerette Léonard-Telmosse, André Beaudry et Madeleine Labelle-Nantel, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

4608-05-1986

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

4609-05-1986

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION REGULIERE DU 20 MAI 1986

- 1.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption de l'ordre du jour.
- 5.- Correspondance et demandes spécifiques.
 - 5.1 Club de l'Age d'Or de Labelle Inc.: Semaine de l'Age d'Or.
 - M. Gérard Jobin: Responsable Administratif à la Société d'Habitation du Québec.
- 6.- Rapports des départements.
 - 6.1 Inspecteur Municipal en Environnement.
 - 6.2 Directeur du Service-Incendie.
 - 6.3 Inspecteur Municipal.
- 7.- Affaires en cours:
 - 7.1 Remise de dépôt à la Firme Francoc Ltée: Ier juin 1986.
 - 7.2 Aréna de St-Jovite: Réunion le 22 mai 1986.
 - 7.3 Congrès Urbanisme: 4, 5 et 6 juin 1986.
 - 7.4 Congrès de la Société d'Horticulture; 13 et 14 juin 1986.
- 8.- Affaires nouvelles:
 - 8.1 Demande de permis d'alcool: Mme Jacqueline Cadieux.
 - 8.2 Résolution: Bibliothèque Centrale des Laurentides.
 - 8.3 Autoriser le Maire et le Secrétaire-Trésorier à signer le projet de Bell Canada.
 - 8.4 Autoriser le Maire et le Secrétaire-Trésorier à signer le plan approuvant les travaux pour Hydro-Québec.



No. de résolution ou annotation

- 8.5 Recommandation du Responsable du Parc du Centenaire concernant l'employé Pierre Blais.
- 8.6 Démission de M. Gilles Bergeron: Pompier volontaire.
- 8.7 Démission de M. Stéphane Labelle: Pompier volontaire.
- 8.8 Avis de Madame Lorraine Therrien Hardy: Congé de maternité.
- 8.9 Frais de déplacement: Pierre Blais.
- 8.10 Engagement de M. Daniel Blais: temporaire.

9.- Règlements:

Aucun.

10 .- Divers:

- 10.1 Autorisation d'acheter 6 classeurs.
- 10.2 Autorisation d'acheter un bureau, une chaise, un sous-chaise pour le bureau du Maire.
- 10.3 Autoriser le Secrétaire-Trésorier à signer le contrat avec Laniel Communication pour le système de téléphone de la Municipalité.
- 10.4 Service téléphonique: Monsieur Robert Boivin: 686-2141.

11. - Affaires du Secrétaire-Trésorier:

11.1 Autorisation pour le paiement de trois factures, plus liste au montant de \$13,720.64.

12.- Tour de table.

13.- Questions de l'auditoire.

14.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

46 10-05-1986

CLUB DE L'AGE D'OR DE LABELLE INC.: SUBVENTION DE \$500.00

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu de verser une subvention de cinq cent dollars (\$500.00) au Club de l'Age d'Or de Labelle Inc. pour leur souper soulignant la Semaine de l'Age d'Or.

Adoptée à l'unanimité

MADAME LOUISE BOURBONNIERE: FOSSE SEPTIQUE

Madame Louise Bourbonnière demande au Conseil d'accepter les travaux de sa fosse septique.

Le Conseil n'accepte pas sa demande verbale parce que les travaux ne sont pas conformes.

DEPOT DES RAPPORTS DES DEPARTEMENTS

Le Secrétaire-Trésorier dépose les rapports de l'Inspecteur Municipal en Environnement, du Directeur du Service-Incendie et de l'Inspecteur Municipal.

461 1-05-1986

FIRME FRANKOC LTEE: REMISE DE \$2,000.00

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à remettre à la Firme Francoc Ltée, la somme de deux mille dollars (\$2,000.) laquelle avait été retenue comme garantie pour des travaux de pavage sur le chemin du Lac Labelle durant l'année 1984.



No. de résolution ou appotation

REUNION POUR REPARTITION DU DEFICIT D'OPERATION DE L'ARENA DE ST JOVITE

Le Secrétaire-Trésorier informe le Conseil qu'il y aura une réunion, jeudi le 22 mai 1986 à 20.00 heures à l'Hotel de Ville de St-Jovite, pour étudier la possibilité d'en venir à une entente acceptable de répartition d'une partie du déficit d'opération de l'aréna de St-Jovite. M. le Maire Robert Nantel et M. le Conseiller André Beaudry représenteront la Municipalité à cette réunion, et que leurs frais de déplacements leur soient remboursés à même le budget 1986.

4612-05-1986

CONGRES ANNUEL DE L'ASSOCIATION QUEBECOISE D'URBANISME

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu de déléguer le Conseiller Richard Hébert au congrès annuel de l'Association Québécoise d'Urbanisme, qui se tiendra les 4,5 et 6 juin 1986 en la ville de Granby, accompagné de son épouse. Que ses frais de déplacement et d'hébergement lui soient payés à même le budget 1986.

Adopté à l'unanimité

4613-05-1986

CONGRES DE L'HORTICULTURE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUVE par le Conseiller André Beaudry, et résolu de déléguer le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, au congrès de l'Horticulture qui se tiendra les 12 et 13 juin 1986 à Québec et que ses frais de déplacement et d'hébergement lui soient payés à même le budget 1986.

Adoptée à l'unanimité

4614-05-1986

DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL ADDITIONNEL DE MME JACQUELINE CADIEUX

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu de ne pas s'opposer à la demande de permis d'alcool additionnel de Mme Jacqueline Cadieux, pour un bar terrasse situé à 336, Curé-Labelle, Labelle.

Adoptée à l'unanimité

4615-05-1986

TRAVAUX HYDRO-QUEBEC AU LAC CARTBOU

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'accepter les travaux que l'Hydro-Québec veut effectuer au Lac Caribou, suivant le plan numéro 3010, daté du 27 mars 1986 et que le Maire, monsieur Robert Nantel et le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

4616-05-1986

PERMANENCE DE M. PIERRE BLAIS

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu de donner le statut d'employé permanent à temps partiel à M. Pierre Blais, journalier au Parc du Centenaire, le tout suivant recommandation du responsable du Parc du Centenaire, et ce, à compter de ce jour.



No. de résolution ou annotation 4617-05-1986

TRAVAUX DE BELL CANADA

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'accepter les travaux à être effectués par Bell Canada en la pose de câble aérien et enfoui suivant le numéro de projet 9K9819 et d'autoriser le Maire, monsieur Robert Nantel et le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

4618-05-1986

DEMISSION DE M. GILLES BERGERON

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'accepter la démission de M. Gilles Bergeron au poste de pompier volontaire, à cause de maladie.

Adoptée à l'unanimité

4619-05-1986

DEMISSION DE M. STEPHANE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'accepter la démission de M. Stéphane Labelle au poste de pompier volontaire, à cause de déménagement à l'extérieur de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4620-05-1986

CONGE DE MATERNITE A MME LORRAINE THERRIEN-HARDY

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu d'accorder à Mme Lorraine Therrien-Hardy le congé de maternité auquel elle a droit suivant l'entente de travail, du 18 août au 19 décembre 1986.

Adoptée à l'unanimité

4621-05-1986

FRAIS DE DEPLACEMENT A M. PIERRE BLAIS

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu de payer des frais de déplacement à M. Péerre Blais, la somme de vingt-cinq (25.00) dollars par semaine, durant l'absence de M. Gaétan Nantel, responsable du Parc du Centenaire, accidenté de travail, et ce, à compter du 12 mai 1986.

Adoptée à l'unanimité

4622-05-1986

ENGAGEMENT DE M. DANIEL BLAIS

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert et résolu d'engager M. Daniel Blais comme journalier au Parc du Centenaire, à raison de six dollars et soixante-quinze cents (\$6.75) l'heure, durant l'absence de M. Gaétan Nantel, accidenté de travail, à compter du 13 mai 1986.



No. de résolution ou annotation 4623-05-1986

ACHAT DE CLASSEURS

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, à acheter six (6) classeurs Cole, trois (3) tiroirs, au montant de mil deux cent deux dollars et cinq cents (\$1,202.05) taxe et transport inclus, de la Librairie Ste-Marie Inc. de Ste-Agathe-des-Monts.

Adoptée à l'unanimité

4624-05-1986

ACHAT D'AMEUBLEMENT DE BUREAU POUR LE MAIRE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
et résolu d'autoniser le Secrétaire-Trésorier,
monsieur Jean-Guy Rousseau, à acheter un bureau, un fauteuil et un souschaise, au montant de cinq cent quarante et un dollars et cinquantesept cents (\$541.57), taxe et transport inclus, de la Librairie
Ste-Marie Inc. de Ste-Agathe-des-Monts.

Adoptée à l'unanimité

4625-05-1986

LOCATION D'UN SYSTEME TELEPHONIQUE DE LANIEL COMMUNICATION INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle a réaménagé son centre administratif;

ATTENDU QU'il y aurait lieu de centraliser tous les téléphones des services à l'Hotel de Ville pour donner un meilleur service à la population;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à différentes compagnies de téléphone;

POUR CES MOTIFS

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu de louer un systeme téléphonique ITT 3100C de Laniel Communication Inc., qui permettra d'intégrer les opérations à l'Hotel de Ville, du garage municipal, de la piscine municipale et du service des loisirs.

La Municipalité de Labelle a choisi l'option de louer les équipements et paiera lors de la signature, la somme de quatre cent trente-six dollars et soixante-quinze cents (\$436.75) taxe incluse, représentant la première mensualité, plus mille cent vingt-cinq dollars (\$1,125.00) pour les frais d'installation et la balance sera payable en trente-cinq (35) versements mensuels au montant total de quatre cents trente-six dollars et soixante-quinze cents (\$436.75).

Au trente-sixième versement, la Municipalité de Labelle pourra exercer une option d'acheter les équipements ci-dessous décrits pour la somme de un dollar (\$1.00).

- 1 Système de base ITT 3100C incluant: Générique B2.3, modem de programmation et diagnostique à distance (capacité de 44 ports)
- 4 Circuits de postes universels (4 postes par circuits)
- 1 Circuit de lignes réseaux
- 7 Téléphones ITT 10 poussoirs



4625-05-1986 (suite)

Module de réceptionniste DSS/BLF

Téléphones unilignes Citation

La Compagnie Laniel Communication Inc. s'engage à fournir le service au montant de quarante-huit dollars et soixante-quinze cents (\$48.75) par mois couvrant toutes les pieces spécifiées dans la description d'équipements et la main-d'oeuvre, commençant un an après l'installation et l'acceptation du système.

Que le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle les contrats de vente et de service.

Adoptée à l'unanimité

4626-05-1986

SERVICE TELEPHONIQUE POUR LE SERVICE D'INCENDIE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel et résolu de retenir les services de M. Robert Boivin, 14 rue du Pont à Labelle, pour répondre aux appels d'incendie au numéro 686-2141, pour une période minimum de deux (2) mois, à compter du 13 mai 1986, en remplacement de Ambulances Régionales de Labelle;

Qu'un téléphone additionnel soit installé chez son employé M. Roger Desroches, 26 rue de l'Eglise à Labelle;

Qu'une somme de cinquante dollars (\$50.00) lui soit payée mensuellement pour ses services.

La Municipalité de Labelle dégage de toute responsabilité, messieurs Robert Boivin et Roger Desroches.

Adoptée à l'unanimité

4627-05-1986

ADOPTION DE COMPTES A PAYER

vants:

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, à payer les factures des fournisseurs sui-

> Roger Gilbert \$ 4,500.00 Accoustique Piché Inc. 6,540.00 Wilfrid David et Fils Enr. 1,212.65

ainsi que la liste des chèques numéros 205 à 216 de mai 1986 pour le règlement d'emprunt numéro 66, au montant de \$13,120.64.

Adoptée à l'unanimité

4628-05-1986

ACHAT DE PONCEAUX ET PIECES S'Y RATTACHANT DE CARREFOUR INDUSTRIEL

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'acheter des ponceaux de différentes grosseurs et les pièces s'y rattachant, au montant de trois mille cinq cent seize dollars et douze cents (\$3,516.12) taxe et livraison incluses de Carrefour Industriel de Mont-Laurier, tel que plus amplement détaillés sur la commande numéro 85.



No. de résolution ou annotation 4629-05-1986

COURS DE SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'envoyer Messieurs Pierre Blais et Jean-Guy Clément pour suivre un cours de secourisme en milieu de travail les 22 et 23 mai 1986 au C.L.S.C. des Trois-Vallées à Ste-Agathe des-Monts.

Que leurs frais de déplacement et de repas leur soient remboursés et qu'il n'y ait aucune déduction sur leur salaire.

Adoptée à l'unanimité

4630-05-1986

SUBVENTION A LA SOCIETE D'HORTICULTURE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu de payer la somme de deux mille dollars [\$2,000.00] a la Société d'horticulture de Labelle pour les aider à payer leurs activités et travaux durant l'année 1986.

Adoptée à l'unanimité

COMITE DES LOISIRS DE LABELLE INC.: ETAT DES RECETTES ET DEBOURSES

Monsieur André Beaudry, Conseiller, remet au Conseil l'état des recettes et déboursés du 1er janvier 1985 au 3 avril 1986 du Comité des Loisirs de Labelle Inc.

4631-05-1986

LEVEE DE L'ASSEMBLEE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

aire Tober Man

Secrétaire-Trésorier



2 Juin 1986

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le deux juin mil neuf cent quatre-vingt-six (2 juin 1986), à laquelle sont présents: mesdames et messieurs les Con-seillers Yvon Nantel, Pâquerette Léonard-Telmosse, André Beadury et Madeleine Labelle-Nantel, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire, et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

4632-06-1986

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

4633-06-1986

ADOPTION DES PROCES VERBAUX DU MOIS DE MAI 1986

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'adopter les proces verbaux des assemblées du 5 et 20 mai 1986.

Adoptée à l'unanimité

4634-06-1986

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel,
et résolu d'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts:
6.8: Offre de services de Godon et Paquette. 9.4: Modification de
l'article 6 du contrat de vidanges de M. Conrad Ste-Marie. 11.8: Hydro-Québec, travaux à effectuer.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION REGULIERE DU 2 MAI 1986

- 1.- Prière.
- 2.- Présences.
- 3.- *Ouverture de l'assemblée.
- 4.- Adoption des procès verbaux du mois de mai 1986.
- 5 .- Adoption de l'ordre du jour.
- 6.- Correspondance et demandes spécifiques.

 - 6.1 Guy Gauthier: lumière de rue.
 6.2 Adhésion à la Corporation de Développement des Laurentides.
 6.3 Cotisation à la Chambre de Commerce Régionale.

 - 6.4 Acceptation par la Caisse Populaire de Labelle.
 - 6.5 Demande de service d'aqueduc: Rock Brassard. 6.6 Demande de permis d'alcool: Emile Benoit.
 - 6.7 Demande de permis d'alcool: A. Desgroseillers et C. Moffette.
 - 6.8 Godon et Paquette: Offre de services.



No. de résolution ou annotation

7.- Adoption des comptes et salaires du mois de mai 1986.

8.- Affaires en cours:

8.1 Autorisation pour feu d'artifice.
8.2 Acceptation du chèque du Comité des Loisirs de Labelle Inc..

8.3 Cotisation volontaire: Aréna de St-Jovite.

9.- Affaires nouvelles:

Demande d'échange de terrain: Cas Allard. 9.1

9.2 Demande de Laurent Nantel, concierge.

9.3

Limite de vitesse: route 117. Modification de l'article 6 du contrat de vidanges: Conrad Ste-Marie.

10.- Règlements.

11.- Divers:

- 11.1 Congrès U.M.R.C.Q.: 2, 3 et 4 octobre 1986.
- 11.2 Mise en demeure: Louise Bourbonnière.
- 11.3 Lettre de Claude Robillard.
- 11.4 Mise en demeure: Louise Bourbonnière à Robert Marsolais.
- 11.5 Vente de cartes de membres pour le tennis par les restaurateurs du Parc du Centenaire.
- 11.6 Acceptation de tarif: Corporation Municipale de Canton Marchand.
- 11.7 Demande d'installation de pancartes: Fernand Clément.
- 11.8 Hydro-Québec: travaux à effectuer.

12. - Affaires du Secrétaire-Trésorier:

- 12.1 Autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer facture de Me F. Amadei.
- 12.2 Autorisation de payer facture: Résidences Funéraires Maurice

13.- Tour de table.

14 .- Questions de l'auditoire.

15.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

MONSIEUR GUY GAUTHIER: INSTALLATION D'UNE LUMIERE DE RUE

Le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'une lettre reque de monsieur **G**uy Gauthier, 112, rue de l'Eglise à Labelle, concernant une demande d'un luminaire de rue.

La demande est reportée à l'étude du budget pour l'année 1987, étant donné que les luminaires prévus au budget 1986 ont été. installés.

4635-06-1986

ADHESION A LA CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DES LAURENTIDES

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu d'adhérer à la Corporation de Développement des Laurentides et d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer la coti-sation pour l'année 1986-1987, la somme de cent soixante-dix dollars (\$170.00).



No. de résolution

Le Secréataire-Trésorier informe le Conseil qu'il a reçue une demande de cotisation au montant de cent dollars (\$100.00) de la Chambre de Commerce Régionale, dont le bureau est situé à l'Annonciation.

La demande est laissée sur la table jusqu'à la prochaine assemblée pour de plus amples informations.

4636-06-1986

CAISSE POPULAIRE DE LABELLE: INTERET QUOTIDIEN SUR COMPTE COURANT

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu d'accepter le taux d'intérêt quotidien sur le compte courant de la Municipalité qui sera versé par la Caisse Populaire de Labelle.

Le Conseil Municipal remercie le Directeur de la Caisse Populaire de Labelle pour les démarches qu'il a faites auprès de son Conseil d'Administration.

Adoptée à l'unanimité

4637-06-1986

PROLONGEMENT DU RESEAU D'AQUEDUC SUR LA RUE DAVID

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu de prolonger le réseau d'aqueduc dans la rue David vers l'ouest, pour desservir le lot partie 5, Village de Labelle, appartenant à Sylvie Nantel et Luc David.

Il est bien entendu que le propriétaire de l'assiette de rue, monsieur Rock Brassard, autorise la Municipalité de Labelle pour ledit prolongement de l'aqueduc et qu'il cèdera le terrain l'orsque le tout sera conforme suivant le règlement.

Adoptée à l'unanimité

4638-06-1986

MONSIEUR EMILE BENOIT: PERMIS DE LA REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu de ne pas s'opposer à la demande de permis d'alcool de monsieur Emile Benoit pour un restaurant et un bar à des heures différentes, situé à route rurale #2, Labelle.

Adoptée à l'unanimité

4639-06-1986

MONSIEUR ANDRE DESGROSEILLERS ET MADAME CAROLE MOFFETTE: PERMIS DE LA REGIE DES ALCOOLS DU QUEBEC

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu de ne pas s'opposer à la demande de permis d'alcool de monsieur André Desgroseillers et madame Carole Moffette pour un bar avec autorisation de spectacles, situé à route rurale #2, Labelle.



4640-06-1986

OFFRE DE SERVICES: GODON & PAQUETTE, ARPENTEUR-GEOMETRE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Madelette Labelle-Mandel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu d'accepter l'offre de services des arpenteurs géomètres Godon & Paquette de Ste-Agathe-Sud, et qu'à l'avenir, de leur demander un prix lorsque la Municipalité aura des travaux d'arpentage à

Adoptée à l'unanimité

4641-06-1986

ADOPTION DES COMPTES ET SALAIRES POUR LE MOIS DE MAI 1986

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu que le Conseil approuve le paiement des comptes et salaires du mois de mai 1986 à être débiter au compte administration générale suivant le registre des chèques numéro 5, ainsi que les comptes à être débiter au règlement numéro 66.

Adoptée à l'unanimité

4642-06-1986

FEUX D'ARTIFICE ROYAL INC.

Kaire.

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à placer une commande auprès de Feux d'Artifice Royal Inc. de Ste-Pie de Bagot, pour un feu d'artifice portant le numéro 64420, modèle taureau, au montant de mille deux cent quarante-et-un dollars et quarante cents (\$1,241.40) plus taxe cent onze dollars et soixante-treize cent (\$111.73).

Le fournisseur devra fournir une police d'assurance pour couvrir l'évenement, ainsi que l'artificier.

Adoptée à l'unanimité

4643-06-1986

MONSIEUR CONRAD THURBER: ARTIFICIER

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu de retenir les services de monsieur Conrad Thurber de St-Jovite, comme artificier pour le feu d'artifice du 23 juin 1986, vers 22.00 heures, et que ses émoluments soient fixés à cent vingt cinq dollars (\$125.00).

Adoptée à l'unanimité

4644-06-1986

COMITE DES LOISIRS DE LABELLE INC.: ACCEPTATION DU CHEQUE AU MONTANT DE \$26,034.13

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse et résolu d'accepter du Comité des Loisirs de Labelle Inc. représenté par son Président, Monsieur André Beaudry, la somme de vingt-six mille trente-quatre dollars et treize cents (\$26,034.13), représentant le solde créditeur à la fin des activités dudit Comité. Que le montant soit versé au compte de la Municipalité de Labelle, sauf un montant de huit cent dollars (\$800.00) qui doit être réserver pour le dépouillement de l'arbre de Noel 1986.



No. de résolution ou annotation 4645-06-1986

ARENA DE ST-JOVITE: COTISATION VOLONTAIRE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Mantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu de ne pas contribuer financièrement au déficit d'exploitation de l'Aréna de St-Jovite, soit en versant une cotisation volontaire ou autrement.

Adoptée à l'unanimité

4646-06-1986

CESSIONS DE TERRAIN

ATTENDU QU'en date du vingt-cinq avril mil neuf cent quatrevingt-cinq (25 avril 1985), monsieur François Allard et madame France Charette ont obtenu un permis de construction portant le numéro 223 de la Municipalité de Labelle;

ATTENDU QUE d'après le certificat de localisation préparé par monsieur Guy Barbe, arpenteur-géomètre, le sept mai mil neuf cent quatre-vingt-six (7 mai 1986), que la marge latérale de sept (7,00) mêtres prescrite par le règlement de construction n'a pas été respectée lors de la construction de la maison de monsieur François Allard et madame France Charette et montrée sur la copie du plan numéro 25147-B;

ATTENDU QUE le chemin public n'est pas situé, tel que les titres, le long de la limite sud-est du lot numéro 25e-I, rang "H", canton de Joly, mais en partie sur la propriété de monsieur Gilles Leduc;

ATTENDU QUE le créancier hypothécaire dans ce dossier, la Caisse Populaire de Labelle, refuse de débloquer le prêt hypothécaire accordé à monsieur François Allard et mudame France Charette lant et aussi longtemps que les parties impliquées n'auront pris les dispositions nécessaires pour corriger la situation;

ATTENDU QUE Me François Amadei, notaire et conseiller juridique, demande à la Municipalité de Labelle au nom de ses clients monsieur François Allard et madame France Charette, de corriger la situation dans les plus brefs délais possibles;

POUR CES MOTIFS:

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
et résolu d'acquiescer à la demande de monsieur François
Allard et madame France Charette, que toutes les parties ont avantage
de laisser les choses telles qu'elles sont et par conséquent, il y aurait
lieu*de procéder aux cessions de terrain suivantes:

- 1.- Cession par la Municipalité de Labelle à monsieur François Allard et madame France Charette, de la lisière de terrain indiquée au plan précité par la lettre "A".
- Cession par monsieur Gilles Leduc à la Municipalité de Labelle, des lisières de terrain indiquées par les lettres "B et C".
- 3.- Cession par la Municipalité de Labelle à Monsieur Gilles Leduc, de la lisière de terrain indiquée par la lettre "D".
- 4.- Cession par monsieur François Allard et madame France Charette à la Municipalité de Labelle, de la lisière de terrain indiquée par la lettre "E".

2 Juin 1986



No. de résolution ou annotation 4646-06-1986 (Suite)

Les parties de terrain à être cédées à la Municipalité de Labelle devront être claires de toutes dettes, redevances et autres.

Monsieur François Allard et madame France Charette acceptent de défrayer tous les coûts de l'arpentage, des descriptions techniques et des actes notariés nécessaires pour corriger cette situation.

De plus, que monsieur Gilles Leduc accepte de céder à la même fin et gratuitement, le terrain requis.

Que le Maire, monsieur Robert Nantel et le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

----- Le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'une demande de monsieur Laurent Nantel, concierge, concernant une demande de modification à son contrat à la suite du réaménagement du Centre Administratif de Labelle.

Sa demande est laissée sur la table pour étude et considération.

4647-06-1986

LIMITE DE VITESSE AUX EXTREMITES DU VILLAGE DE LABELLE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel,
et résolu de demander au Ministère des Transports du
Québec de changer la limite de vitesse de 90km à 50km sur la route 117,
à partie de 100m de la rue Charles, jusqu'à 100m au nord de la rue Belle-Pente, et ce, dans le but de faciliter la sortie des automobilistes
des rues transversales de la route 117 et de diminuer le trafic en général entre ces deux points, étant donné qu'il y a plusieurs résidences
et commerces.

Que copie de cette résolution soit adressée au Député du Comté de Labelle, monsieur Damien Hétu.

Adoptée à l'unanimité

4648-06-1986

MONSIEUR CONRAD STE-MARIE: MODIFICATION À SON CONTRAT

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu d'acquiescer à la demande de monsieur Conrad Ste-Marie, afin d'amender l'article six (6) du devis général annexé au contrat pour la cueillette et le transport des dechets et rebuts de la Municipalité de Labelle.

Il sera permis au contracteur, monsieur Conrad Ste-Marie de se servir d'un camion ordinaire six (6) roues, à boîte fermée, jusqu'à concurrence de trois (3) voyages maximum par semaine.

Que copie de cette résolution et de la demande de monsieur Conrad Ste-Marie fasse partie du contrat pour la cueillette et le transport des déchets et rebuts entre la Municipalité de Labelle et monsieur Conrad Ste-Marie signé le 30 décembre 1985 et que copie de cette résolution soit adressée au contracteur.



No. de résolution ou annotation



CONGRES ANNUEL DE L'UNION DES MUNICIPALITES 1986

Le Secrétaire-Trésorier informe le Conseil que le congrès annuel de l'Union des Municipalités Régionales de Comté et des municipalités locales du Québec Inc. aura lieu les 2, 3 et 4 octobre 1986 à Québec.

Le dossier est laissé sur la table pour étude et considération à la prochaine assemblée.

4649-06-1986

ME ALFRED A. BELISLE: MISE EN DEMEURE DE MADAME LOUISE BOURBONNIERE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu de référer à Me Alfred A. Bélisle, conseiller juridique, la mise en demeure reçue de madame Louise Bourbonnière du Lac Labelle, laquelle réclame la somme de douze cent dollars (\$1,200.), concernant l'installation sanitaire pour sa propriété sise sur les lots 74c et 75c, canton de Joly, et ce, afin qu'il fasse le nécessaire pour protéger les intérêts de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4650-06-1986

ME ALFRED A. BELISLE: LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE ROBILLARD

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu de référer à Me Alfred A. Bélisle, conseiller juridique, la lettre adressée par monsieur Claude Robillard du Lac Labelle à monsieur Robert Nantel, Maire, afin qu'il protège les intérêts de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

4651-06-1986

ME ALFRED A. BELISLE: LETTRE SIGNEE PAR CLAUDE ROBILLARD POUR LOUISE BOURBONNIERE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu de référer à Me Alfred A. Bélisle, conseiller juridique, la lettre signée par monsieur Claude Robillard pour madame Louise Bourbonnière et adressée à monsieur Robert Marsolais, concernant une réclamation de cent dollars (\$100.00), afin de protéger les intérêts de celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

4652-06-1986

VENTE DE CARTES DE MEMBRE POUR LE TENNIS

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'autoriser les locataires du restaurant du Pavillon du Parc du Centenaire à vendre les cartes de membre du tennis pour la saison 1986.

Qu'une commission de dix pour cent (10%) du montant des ventes leurs soient payée pour leurs services.



No. de résolution ou annotation 4653-06-1986

SITE REGIONAL D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE: TARIF

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu d'accepter de la Corporation Municipale de Canton Marchand, le tarif de deux dollars (\$2.00) la verge cube pour les déchets solides qui seront déversés au Site Régional d'enfouissement sanitaire, et ce, rétroactivement au premier janvier mil neuf cent quatrevingt-six (Ier janvier 1986).

Adoptée à l'unanimité

4654-06-1986

MONSIEUR FERNAND CLEMENT: INSTALLATION DE PANCARTES

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu de ne pas agréer à la demande de monsieur Fernand Clément pour l'installation de pancartes de rues "ATTENTION A NOS ENFANTS SUR LA RUE ALARIE", mais de demander à la Sureté du Québec, une surveillance de la vitesse dans le secteur de la rue Alarie.

Adoptée à l'unanimité

4655-06-1986

HYDRO-QUEBEC: INSTALLATION D'UNE ANCRE SUR LA RUE DU COLLEGE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu de permettre à Hydro-Québec l'installation d'une ancre sur la rue du Collège, tel que démontré sur le plan numéro JO-3147 daté du 14 mai 1986.

Que le Maire, monsieur Robert Nantel et le Secrétaire-Trésorier, monsieur Jean-Guy Rousseau, soient autorisés à signer ledit plan.

Adoptée à l'unanimité

4656-06-1986

ME FRANCOIS AMADEI: PAIEMENT DE FACTURE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel,
et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer
la facture de Me François Amadei, notaire, au montant de quatre cent
treize dollars (\$413.00), pour ses honoraires professionnels concernant
le contrat d'achat du terrain de Eméric Bergeron & Fils Ltée, portant
les numéros partie 128, partie 129 et partie 135, du Village de Labelle.

Ce montant sera chargé au règlement numéro 66 de la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

4657-06-1986

RESIDENCES FUNERAIRES MAURICE MC NABB: FACTURE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, de ne pas payer la facture de Résidences Funéraires Maurice Mc Nabb Inc. au montant de cinquante-quatre dollars et cinquante cents (\$54.50) pour des tributs floraux lors du décès de monsieur Télesphore Rousseau.



No. de résolution ou annotation 4657-06-1986 (suite)

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry de payer la facture de Résidences Funéraires Maurice Mc Nabb Inc. au montant de cinquante-quatre dollars et cinquante cents [\$54.50], pour des tributs floraux lors de décès de monsieur Télesphore Rousseau.

La contre-proposition n'étant pas appuyée la proposition principale est adoptée.

Adoptée sur division

4658-06-1986

SOCIETE D'HORTICULTURE ET D'ECOLOGIE DE LABELLE INC.

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu de permettre à la Société d'Horticulture et d'Ecologie de Labelle Inc. d'aménager l'intersection de la rue du Couvent et de la rue du Collège avec des fleurs.

De demander à l'Inspecteur Municipal d'enlever la tourbe existante et de transporter de la terre arabe pour permettre ledit aménagement fleuri.

Que permission soit accordée à la Société d'Horticulture et d'Ecologie de Labelle Inc. de disposer des pots et des boîtes à fleurs sur la propriété de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4659-06-1986

ENGAGEMENT TEMPORAIRE: JOCELYN NEAULT

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu d'engager temporairement monsieur Jocelyn Neault à titre de responsable pour la piscine municipale, pour remplacer Mlle Marie St-Onge durant ses absences, et ce, aux mêmes conditions salariales.

Adoptée à l'unanimité

4660-06-1986

OFFRANDE DE MESSE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUVE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu de payer une messe pour le repos de l'Ame de monsieur Télesphore Rousseau et que le Conseil Municipal offre ses plus sincères condoléances à la famille éprouvée.

Adoptée à l'unanimité

4661-06-1986

LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Rober Won To

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Maire

Skerétaine-Trésorier



No, de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITE DE LABELLE

A une assemblée publique des élexteurs propriétaires et locataires de la Municipalité de Labelle, tenue le cinq juin mil neuf cent quatre-vingt-six (5 juin 1986) au lieu ordinaire des sessions du Conseil Municipal, à dix-neuf (19.00) heures et dûment convoquée par le Secrétaire-Trésorier conformément à l'article 139 de la Loi sur l'Aménegement et l'Urbanisme, pour l'approbation du règlement numéro 65-I, ayant pour objet de modifier le règlement numéro 65 et portant sur le zonage, la verbalisation de rues, le lotissement et la construction dans la Municipalité de Labelle. Sont présents: Messieurs Robert Nantel et Jean-Guy Rousseau, respectivement Maire et Secrétaire-Trésorier et agissant comme Président et Secrétaire de l'assemblée, conformément à l'article 140 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, ainsi que madame Huguette F. Labelle, secrétaire-trésorier-adjoint.

A 19.00 heures, le Président de l'assemblée déclare l'assemblée ouverte. Aucun électeur n'est alors présent dans la salle.

La lecture du règlement à l'assemblée publique n'a pas été nécessaire pour la raison que la mention avait été faite sur l'avis de l'assemblée publique aux fins d'approbation, que le règlement pouvait être consulté au bureau de la Municipalité de Labelle au moins cinq jours juridiques avant la date de l'assemblée publique.

A 21.15 heures, le délai de deux [2] heures prévu à l'article 141 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme s'étant écoulée sans qu'aucun électeur ne se soit présenté à l'assemblée pour demander que ledit règlement numéro 65-I soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires et locataires, le Président de l'assemblée déclare le règlement numéro 65-I approuvé par les électeurs municipaux de la Municipalité de Labelle. L'assemblée est levée.

Maire

Secrétaire-Trésorier



PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE LABELLE MUNICIPALITE DE LABELLE

A une session régulière du Conseil Municipal de la Muni-cipalité de Labelle, tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le seize juin mil neus cent quatre-vingt-six (16 juin 1986), à laquelle sont présents: mes dames et messieurs les Conseillers Richard Hébert, Claude Suppère, Vvon Nantel, Pâquerette Léonard-Telmosse, André Beaudry et Madeleine Labelle-Nantel, formant le corps complet du Conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, Maire et aussi monsieur Jean-Guy Rousseau, Secrétaire-Trésorier.

4662-06-1986

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

4663-06-1986

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant: à 5.5: Club de Ski de Fond de Labelle: subvention Fête Nationale 1986.

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR DE LA SESSION REGULIERE DU 16 JUIN 1986

- 1.- Prière.
- 2.- Présences.
- Ouverture de l'assemblée.
- Adoption de l'ordre du jour. 4. -
- Correspondance et demandes spécifiques:
 - 5.1 Demande de subvention: Fondation TRI-A.

 - 5.2 Ass. des Propriétaires du Lac Labelle Inc.: Journée-reboisement 5.3 Club de l'Age d'Or de Labelle Inc.: Remerciements. 5.4 Les Iroquois de Labelle: Tournoi de balle les 25,26,27 Juillet.
- 6.- Rapports des départements:

 - 6.1 Rapport budgétaire: du Ier janvier au 31 mai 1986.
 6.2 Rapport de l'Inspecteur Municipal.
 6.3 Rapport de l'Inspecteur Municipal en Environnement.
 6.4 Rapport du Directeur du Service-Incendie.

 - 6.5 Rapport du Responsable des loisirs.
- 7.- Affaires en cours:
 - 7.1 C.C.R. Laurentides: Demande d'adhésion.
 - 7.2 U.M.R.C.Q.: Congrès annuel les 2, 3 et 4 octobre 1986.
 - 7.3 M. Laurent Nantel, concierge: Amendement de contrat.
 - 7.4 M. Jacques Alarie, rue Bélanger: Egoût.
- 8. Affaires nouvelles:
 - Bio-Services R.G. Inc.: Rapport d'analyses.
 - 8.2 M.R.C. Laurentides: Chemin Lacoste (autorisation).
 - Mlle Marie St-Onge: Responsable de la piscine.

 - 8.4 Rapport de Mêle Marie St-Onge.8.5 Démission de M. Claude Dion comme pompier.
 - 8.6 M. Roger Gilbert: Candidat-pompier.8.7 M. Bernard Vézina: Candidat-pompier.



- 8.8 Le Théâtre de la Butte de Val-David: Rencontre culturelle le 22 juin 1986.

8.9 Mandater Me Godard, avocat: RE: Camping Lac Labelle Inc.: Mur de soutainement. Camping Lac Labelle Inc.: Fossé. Camping Lac Labelle Inc.: fosse septique. Monsieur Emile Jutras: Fosse septique. Monsieur Gilles Ménard: Fosse septique.

9.- Règlements.

10 .- Divers:

- 10. 1 Transferts de budget.
- Monsieur Gaétan Nantel: Vacances. 10. 2
- 10. 3 C.R.L. Laurentides: Exposition artisanerie-loisir, du 21 au
- 10. 3 C.R.I. Laurentides: Exposition artisanerie-loisir, du 21 au 24 juin 1986.

 10. 4 Rés. Lac Supérieur: Cotisation volontaire (Aréna St-Jovite).

 10. 5 Bibliothèque: Fermée les 24 et 27 juin et 1er juillet 1986.

 10. 6 Camion-incendie pour le feu d'artifice: s'il pleut, quand?

 10. 7 Moniteurs, monitrices: Eté 1986.

 10. 8 Défi 86: Deux projets refusés.

 10. 9 Mme Mariette Sigouin: Frais de déplacement à rembourser.

 10.10 Santinel Inc.: Deux certificats de cours de Secouriste.

 10.11 C.R.T.C.: Indicatif 686 au lac Cameron.

- 10.11 C.R.T.C.: Indicatió 686 au Lac Cameron. 10.12 Préposés: Bureau Touristique de Labelle.
- 10.13 Huile abat-poussière.
- 10.14 Assurance-groupe des employés.

11. - Affaires du Secrétaire-Trésorier:

Autorisation de paiement de factures et salaires:

- 11. 1 Comptes et salaires du mois.
- 11. 2 M.R.C. Laurentides: \$6,483.52
- 11. 3 Bio-Services R.G. Inc.: \$360.00
- 11. 4 Godard, Bélisle & Associés: \$725.00 et \$560.03
- 11. 5 Corporation Municipale de Canton Marchand: \$11,573.85.

12.- Tour de table.

13.- Questions de l'auditoire.

14.- Ajournement ou levée de l'assemblée.

Le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'une lettre reçue de l'Association des Propriétaires du Lac Labelle Inc., invitant le Conseil à une journée de reboisement qui aura lieu le 28 juin 1986 au Lac Labelle.

Le Secrétaire-Trésorier fait lecture d'une lettre reçue du Club de l'Age d'Or de Labelle Tnc., en remerciement de la subvention accordée par la Municipalité de Labelle au montant de cinq cent dollars (\$500.00) et aussi pour leur nouveau local qu'ils occupent au sous-sol de l'Hôtel de Ville depuis le début du mois de juin.

4664-06-1986

LES IROQUOIS DE LABELLE: LOCATION DU TERRAIN DE BALLE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de louer à Les Iroquois de Labelle, les 25, 26 et 27 juillet 1986, de 19.00 heures le vendredi à 17.00 heures le dimanche, le terrain de balle du Parc du Centenaire, à raison de quatorze dollars (\$14.00) l'heure et la Municipalité s'engage à fournir les services d'un homme. Les Troquois de Labelle devront sournir à la Munici-palité de Labelle, une assurance responsabilité publique. De plus, le bail avec les locataires du restaurant du Parc du Centenaire devra être respecter.



4665-06-1986

CLUB DE SKI DE FOND DE LABELLE INC.: REMISE DE LA SUBVENTION RECUE DU MINISTERE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE POUR LA FETE NATIONALE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Höbert, et résolu de remettre au Club de Ski de Fond de Labelle Inc. la subvention reçue du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de mille soixante-et-un dollars (\$1,061.00), pour l'organisation de la Fête Nationale 1986.

Adoptée à l'unanimité

RAPPORTS DES DEPARTEMENTS

Le Secrétaire-Trésorier dépose les rapports suivants:

- Rapport budgétaire du Ier janvier au 31 mai 1986.
 Rapport de l'Inspecteur Municipal.
 Rapport de l'Inspecteur Municipal en Environnement.

- 4.- Rapport du Directeur du Service-Incendie.
 5.- Rapport du Responsable des Loisirs.

4666-06-1986

ME GUY GODARD, AVOCAT: DOSSIER PIERRE ROCHELEAU

v.g. 4704-06-86

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de mandater Me Guy Godard, avocat de la firme Godard, Bélisle, Bertrand, St-Jean et Dubé, de prendre les mesures nécessaires contre monsieur Pierre Rocheleau, pour avoir réaliser des travaux d'agrandissement et de rénovations sur le lot numéro 43, Rang "R", Canton de Joly sans permis et ce, contrairement au règlement numéro 65, article 8.1 de la Municipalité de Labelle et du règlement numéro 16-83, article 5.1 ayant pour objet le contrôle intérimaire de la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité

4667-06-1986

ME GUY GODARD, AVOCAT: DOSSIER PIERRE ROCHELEAU

v.g. 4704-06-86

APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de mandater Me Guy Godard, avocat de la firme Godard, Bélisle, Bertrand, St-Jean et Dubé, de prendre les mesures nécessaires contre monsieur Pierre Rocheleau, pour avoir réaliser des travaux à l'intérieure de la zone de protection des rives au Lac Joly sur le lot numéro 43, Rang "R", Canton de Joly, contrairement au règlement numéro 65, article 5.17.1 de la Municipalité de Labelle et du règlement numéro 16-83, article 5.7, paragraphe 1, ayant pour objet le contrôle intérimaire de la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides.

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,

Adoptée à l'unanimité

4668-06-1986

CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE ET DE TOURISME DE LA REGION DES LAURENTIDES

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu de ne pas adhérer à la Chambre de Commerce d'Industrie et de Tourisme de la Région des Laurentides pour l'année



4669-06-1986

CONGRES U.M.R.C.21986

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,

APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de déléguer monsieur le Maire Robert Nantel, les Conseillers madame Pâquerette Léonard-Telmosse et monsieur Richard Hébert, accompagnés de leur conjoint, au congrès de l'union des Municipalité Régionales de Comté et des Municipalités locales du Québec Inc. qui se tiendra à Québec au Centre Municipal des Congrès les 2, 3 et 4 octobre prochain.

Etant donné qu'il y va de l'intérêt de la Municipalité qu'il y ait une représentation de la Municipalité à ce congrès et que leurs frais de déplacements et d'hébergement soient payés à même le budget de l'année 1986.

Adoptée à l'unanimité

4670-06-1986

MONSIEUR LAURENT NANTEL: MODIFICATION A SON CONTRAT DE CONCIERGERIE

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUVE par le Conseiller André Beaudry, et résolu d'accepter de modifier le contrat de monsieur Laurent Nantel pour ses services de conciergerie à l'Hôtel de Ville et plus particulièrement, pour la raison les nouveaux bureaux. Que le montant du contrat soit porté de \$280.00 par mois à \$320.00 par mois et ce, à compter du Ier juin 1986.

Adoptée à l'unanimité

4671-06-1986

BIO-SERVICES R.G. INC.: RAPPORT D'ANALYSES AU LAC CHAUD DE FOND

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu d'accepter le rapport de Bio-Services R.G. Inc. concernant la relocalisation de la prise d'eau potable suivant l'a-nalyse de quatre (4) échantillons d'eau au Lac Chaud de Fond [Blanc].

Que demande soit adressée au Ministère de l'Environnement pour connaître les démarches à suivre pour installer une nouvelle prise d'eau suivant la conclusion du rapport de Bio-Services R.G. Inc..

Adoptée à l'unanimité

4672-06-1986

CHEMIN LACOSTE: TRAVAUX DE REPARATION

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'effectuer des travaux de réparations du chemin Lacoste, jusqu'au montant autorisé de deux mille cinq cent dol-lars (\$2,500.00) par la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides et qu'instruction soit donnée à l'Inspecteur Municipal de faire les travaux nécessaires dans les plus brefs délais possibles.

4673-06-1986

MLLE MARIE ST-ONGE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'accepter la demande datée du 11 juin 1986 de mlle Marie St-Onge, pour la raison que la piscine municipale intérieure sera fermée du 24 juin 1u Ier septembre 1986 pour nettoyage et réparations.



No. de résolution ou annotation 4674-06-1986

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR PATRICK BRASSARD A LA PISCINE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'engager au besoin, monsieur Patrick Brassard comme sauveteur à la piscine municipale intérieure et que son salaire soit de six dollars (\$6.00) l'heure.

Adoptée à l'unanimité

4675-06-1986

ENGAGEMENT TEMPORATRE DE MLLE NATHALIE CLEMENT A LA PISCINE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'engager au besoin, mlle Nathalie Clément comme sauveteur à la piscine municipale intérieure et que son salaire soit de six dollars (\$6.00) l'heure.

Adoptée à l'unanimité

4676-06-1986

EMGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR STEPHANE NEAULT A LA PISCINE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'engager au besoin, monsieur Stéphane Neault comme sauveteur à la piscine municipale intérieure et que son salaire soit de six dollars (\$6.00) l'heure.

Adoptée à l'unanimité

4677-06-1986

DEMISSION DE MONSIEUR CLAUDE DION COMME POMPIER

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, et résolu d'accepter la démission de monsieur Claude Dion comme pompier à temps partiel, pour la raison qu'il déménage à l'extérieur de la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

4678-06-1986

ENGAGEMENT DE MONSIEUR BERNARD VEZINA COMME POMPIER

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Claude Suppère,
et résolu d'engager monséeur Bernard Vézina, demeurant à
18, rue Paiement à Labelle, comme pompier à temps partiel pour la Municipalité de Labelle et que son salaire soit de \$5.50 l'heure pour le
travail à la caserne, de \$9.00 l'heure pour les Seux et \$15.00 pour
chaque pratique, tel que recommandé par le Directeur du Service-Incendie.

Adoptée à l'unanimité

4679-06-1986

ENGAGEMENT DE MONSIEUR ROGER GILBERT COMME POMPIER

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Claude Suppère,
et résolu d'engager monsieur Roger Gilbert, demeurant à
79, rue du Collège à Labelle, comme pompier à temps partiel pour la Municipalité de Labelle et que son salaire soit de \$5.50 l'heure pour le
travail à la caserne, de \$9.00 l'heure pour les feux et \$15.00 pour chaque pratique, tel que recommandé par le Directeur du Service-Incendie.



No. de résolution ou annotation 4680-06-1986

RENCONTRE CULTURELLE AU THEATRE DE LA BUTTE DE VAL-DAVID

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
et résolu de déléguer monsieur le Maire Robert Nantel,
à la rencontre culturelle qui se tiendra le 22 juin 1986 au Théâtre de
la Butte de Val-David, pour souligner des évènements importants de théâtre au cours de l'année 1986. Que ses frais d'inscription et de déplacement soient payés à même le budget 1986.

Adoptée à l'unanimité

4681-06-1986

ME GUY GODARD, AVOCAT: DOSSIER CAMPING LAC LABELLE INC.

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu de mandater Me Guy Godard, avocat de prendre les procédures judiciaires contre Camping Lac Labelle Inc. pour avoir construit un mur de soutainement sur le lot numéro 18a, rang "G", canton de Joly, contrairement au règlement numéro 65, article 5.17 de la Municipalité de Labelle, et du règlement numéro 16-83, article 5.7 ayant pour objet le contrôle intérimaire de la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité

4682-06-1986

ME GUY GODARD, AVOCAT: DOSSIER CAMPING LAC LABELLE INC.

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert,
et résolu de mandater Me Guy Godard, avocat, de prendre
les procédures judiciaires contre Camping Lac Labelle Inc., pour avoir
rempli un fossé sur les lots numéros P17b, P18b, P18e et P18e, rang "G",
canton de Joly, contrairement au règlement numéro 65, article 6.5.6 et
6.5.8 de la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

4683-06-1986

ME GUY GODARD, AVOCAT: DOSSIER MONSIEUR GILLES MENARD

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppere,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert,
et résolu de mandater Me Guy Godard, avocat, de prendre
les procédures judiciaires contre monsieur Gilles Ménard, pour rendre
conforme la fosse septique installée sur le lot numéro 31-38, rang "A",
canton de Labelle, suivant le règlement numéro 65 sur l'évacuation et
le traitement des eaux usées des résidences isolées (C.Q.-2,R.8).

Adoptée à l'unanimité

4684-06-1986

ME GUY GODARD, AVOCAT: DOSSIER MONSIEUR EMILE JUTRAS

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert,
et résolu de mandater Me Guy Godard, avocat, de prendre
les procédures judiciaires contre monsieur Emile Jutras, pour rendre conforme la fosse septique installée sur le lot numéro 165, rang "F", canton de Labelle, suivant le règlement numéro 65 sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (C.Q.-2,R.8).





No. de résolution ou annotation 4685-06-1986

TRANSFERTS DE FONDS DES POSTES BUDGETAIRES

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à faire les transferts de fonds des postes budgétaires suivant la liste datée du 12 juin 1986.

Adoptée à l'unanimité

4686-06-1986

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE: FERMEE LES 24 ET 27 JUIN et Ier JUILLET 86

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu d'accepter la demande de la Responsable de la Bibliothèque Municipale de fermer les opérations de la Bibliothèque les 24 et 27 juin et Ier juillet 1986. Que les contribuables en soient informés par les médias d'information ordinaires.

Adoptée à l'unanimité

4687-06-1986

SERVICE D'INCENDIE DE LABELLE: FETE NATIONALE 1986

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu de donner instruction au Directeur du Service d'Incendie de faire la prévention nécessaire avec un camion incendie lors des évènements de la Fête Nationale, et plus particulièrement le 23 juin 1986 au soir, en cas d'incendie lors du feu d'artifice et du feu de joie.

Adoptée à l'unanimité

4688-06-1986

ENGAGEMENT DE MONITEURS (TRICES)

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère, APPUVE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'engager un moniteur(trice) pour travailler au Parc du Centenaire pour la saison estivale 1986, à raison de quatre dollars (\$4.00) l'heure.

Adoptée à l'unanimité

4689-06-1986

MARIETTE SIGOUIN: REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu de rembourser à madame Mariette Sigouin, Responsable de la Bibliothèque Municipale de Labelle, la somme de trente-et-un dollars (\$31.00) pour les dépenses occasionnées lors de l'assemblée générale de la Bibliothèque Centrale de Prêts des Laurentides tenue le 28 mai 1986 à Ste-Agathe.

Adoptée à l'unanimité

4690-06-1986

ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu d'autoriser l'Inspecteur Municipal à placer une commande pour six mille (6,000) gallons de chlorure de calcium aux meilleures conditions possibles, comme abat-poussière sur les routes et rues de la Municipalité non asphaltées.



No. de résolution ou annotation 4691-06-1986

LA SURVIVANCE: RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COLLECTIVE

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu de renouveller la police numéro 14489 d'assurance collective des employés de la Municipalité de Labelle, le premier juillet mil neuf cent quatre-vingt-six (Ter juillet 1986), de la Compagnie La Survivance.

Adoptée à l'unanimité

4692-06-1986

ADOPTION DES COMPTES

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry,
et résolu que le Conseil approuve le paiement des comptes datés du Ier au 12 juin 1986 à être débiter au compte administration
générale suivant le registre des chêques numéro 6, ainsi que les comptes à être débiter au règlement numéro 66.

Adoptée à l'unanimité

4693-06-1986

M.R.C. des LAURENTIDES: PAIEMENT DE LA FACTURE POUR L'INDEXATION ET L'EQUILIBRATION DU ROLE D'EVALUATION

PROPOSE par le Conseiller Yvon Nantel, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer la facture de la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides au montant de six mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars et cinquantedeux cents (\$6,483.52), montant dû pour l'indexation et l'équilibration du rôle d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité

4694-06-1986

BIO-SERVICES R.G. INC.: FACTURE POUR LA RELOCALISATION DE LA PRISE D'EAU POTABLE

PROPOSE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse, APPUYE par le Conseiller André Beaudry, et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer la facture de Bio-Services R.G. Inc. pour la relocalisation de la prise d'eau potable au lac Chaud de Fond (Blanc), au montant de trois cent soixante-dollars (\$360.00).

Adoptée à l'unanimité

4695-06-1986

ME ALFRED A. BELISLE, AVOCAT: PAIEMENT DE FACTURES

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry,
APPUYE par le Conseiller Richard Hébert,
et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer
à Me Alfred A. Bélisle, avocat, la facture au montant de sept cent vingtcinq dollars (\$725.00) pour les dossiers de Berthe Francoeur, Réjean Bélisle et Jacques Rock, ainsi que la facture au montant de cinq cent soixante dollars et trois cents (\$560.03) pour les dossiers Evangéline Poterie Inc. et Marian Drayne Barber.



No. de résolution ou annotation 4696-06-1986

QUOTE-PART DES DEPENSES D'IMMOBILISATION: SITE REGIONAL D'ENFOUISSEMENT

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse,
et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer à
La Corporation Municipale de Canton Marchand, un montant de onze mille
cinq cent soixante-treize dollars et quatre-vingt-cinq cents (\$11,573.85)
suivant la facture datée du 4 juin 1986, représentant la quote-part de
la Municipalité de Labelle pour les dépenses d'immobilisation et l'intérêt pour le Site d'enfouissement régional.

Adoptée à l'unanimité

4697-06-1986

ADHESION A L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DES LAURENTIDES

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu d'autoriser le Secrétaire-Trésorier à payer la somme de cent cinquante dollars (\$150.00) à l'Association Touristique des Laurentides pour l'adhésion de la Municipalité de Labelle pour l'année 1986-1987.

Adoptée à l'unanimité

4698-06-1986

ACHAT DE PORTES POUR LE GARAGE MUNICIPAL

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel,
et résolu d'accepter le prix de deux mille sept cent quatrevingt-dix dollars (\$2,790.00) incluant la taxe et l'installation de deux
(2) portes de garage de la Firme Portes de Garage St-Jovite Enr., à être
installer au garage municipal de Labelle, situé au 325, boul. Curé Labelle à Labelle, le tout tel que plus amplement détaillé suivant la proposition du 6 juin 1986.

Adoptée à l'unanimité

4699-06-1986

OFFRANDE DE MESSE ET CONDOLEANCES: MONSIEUR EMILE BELISLE

PROPOSE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel, et résolu d'offrir à monsieur Emile Bélisle, employé de la Municipalité, ses plus sincères condoléances à l'occasion du décès de madame Simonne Boudrias.

Qu'une messe soit payée à la Paroisse La Nativité de Marie de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

4699-1-06-1986

MONSIEUR JACQUES ALARIE: RACCORDEMENT A L'EGOUT MUNICIPAL

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert,
APPUYE par le Conseiller Yvon Nantel,
et résolu de donner instruction à l'Inspecteur Municipal
de raccorder l'égoût de monsieur Jacques Alarie, 9, rue Bélanger à Labelle, à l'égoût municipal. Que l'excédent du coût de cinq cent dollars
(\$500.00) pour le matériel, la main-d'oeuvre et la machinerie soit à la
charge de la Municipalité.



No. de résolution ou annotation 4700-06-1986

CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES: SERVICE D'URGENCE

ATTENDU QUE nous sommes conscients du risque de voir disparaître à court terme, et ceci pour une période indéterminée, les services de l'unité d'urgence, des soins physiques de courte durée du Centre Hospitalier des Laurentides de l'Annonciation;

ATTENDU QUE nous tenons, dans notre région à ne plus perdre ce qui a été acquis de longue date et à voir augmenter la qualité des services plutôt que de voir régresser cette qualité de laquelle dépend notre qualité de vie;

PROPOSE par le Conseiller Richard Hébert, APPUYE par le Conseiller Claude Suppòre, et résolu que nous refusons de voir le service d'urgence du CHDL stopper ou diminuer ses services.

Que nous considérons non valable les raisons, motifs ou excuses qui pourraient être évoquées afin de diminuer ou arrêter ces services d'urgence et ce, pour nimporte quelle période ou durée.

QUE nous exigeons que le gouvernement développe des moyens afin qu'il y ait plus de spécialistes au CHDL.

QUE l'administration du CHDL mette en place un système et une planification à moyen et à long terme, afin que ce genre de situation ne se reproduise plus.

Adoptée à l'unanimité

4701-06-1986

CONSETT DE DEVELOPPEMENT DES LAURENTIDES: ASSEMBLEE GENERALE DE FUSION

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère, APPUYE par le Conseiller Madeleine Labelle-Nantel, et résolu de déléguer le Conseiller madame Pâquerette Léonard-Telmosse aux assemblées générales annuelles et de fusion du Conseil Régional de Développement des Laurentides et aux assemblées d'organisation et de fusion de la Corporation de Développement des Laurentides, mercredi le 18 juin 1986 au Chateau de l'Anéoport à Minabel, et que ses frais d'inscription et de déplacement soient payés à même le budget de l'année 1986.

Adoptée à l'unanimité

4702-06-1986

PROMOTION DES AEROPORTS DE MONTREAL ET MIRABEL

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère, APPUYE par le Conseiller Richard Hébert, et résolu d'opter pour l'option 3B du Conseil Consultatis des Aéroports de Montréal, à savoir: Mirabel, aéroport pricipal et Dorval, aéroport inter-cité, pour les raisons mentionnées dans le document de travail.

Adoptée à l'unanimité

4703-06-1986

AMENAGEMENT DU TERRAIN DE STATIONNEMENT MUNICIPAL

PROPOSE par le Conseiller Claude Suppère,
APPUYE par le Conseiller André Beaudry,
et résolu d'autoriser monsieur Réal Bélisle, Inspecteur
Municipal, à aménager le terrain acquis de Emérie Bergeron & Fils Ltée
en stationnement municipal en y effectuant des travaux de nivelage et
gravelage.



No. de résolution

CONGRES ANNUEL DE L'ASSOCIATION QUEBECOISE D'URBANISME

Le Conseiller Richard Hébert fait rapport au Conseil du congrès annuel de l'Association Québécoise d'Urbanisme tenu à Granby les 4, 5 et 6 juin 1986.

Monsieur Richard Hébert recommande au Conseil que l'Urbaniste municipal devrait assister à ce congrès à l'avenir.

REUNION SUR L'ECONOMIE

Le Conseiller Pâquerette Léonard-Telmosse invite le Conseil à une réunion sur l'économie qui aura lieu le 23 juin 1986, dans le cadre de la Fête Nationale.

4704-06-1986 Abrogée par les résolutions nos: 4728-07-1986 4729-07-1986

4729-07-1986 4705-06-1986 RESOLUTIONS NUMEROS 4666-06-86 ET 4667-06-1986

Les résolutions numéros 4666-06-1986 et 4667-06-1986 devraient se lire: Albert Prévost, avocat de la Firme Rochon, Prévost, Auclair et Fortin.

LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Rober Want

PROPOSE par le Conseiller André Beaudry, APPUYE par le Conseiller Claude Suppère, et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Maire

Secrétaine-Trésorier

750-3